

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République de Guinée	
TITRE DU PROJET : Appui à la participation des jeunes (femmes et hommes) pour une transition apaisée et inclusive	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O :	
Modalité de financement du PBF :	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :
<input type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input checked="" type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
Nom du fonds d'affectation spéciale :	
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :	
<ul style="list-style-type: none">- Fonds des Nations pour la Population – UNFPA (lead)- Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture- UNESCO	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
<ul style="list-style-type: none">- Ministère de la Jeunesse et des Sports- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation- ONG Aide et Action- Organisations et Réseaux de Jeunes (AfriYAN, COJELPAID, ATUJG, LA ROUE, ABLOGUI, Zéro Pauvre Afrique, CJFLG)	
Durée du projet en mois ¹ ² : 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : 33 préfectures et les 8 régions administratives y inclut les 342 communes urbaines et rurales)	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ⁴	
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).



Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNFPA: \$ 1 091 400

PNUD: \$ 620 600

UNESCO: \$ 337 050

Total, PBF: \$ 2 049 050

*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (70%) :**

UNFPA : \$ 763 980

PNUD : \$ 434 420

UNESCO: \$ 235 935

Total : \$ 1 434 335**PBF 2^{ème} tranche* (30%) :**

UNFPA : \$ 327 420

PNUD : \$ 186 180

UNESCO: \$ 101 115

Total : \$ 614 715**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

Pendant cette période de transition politique, le projet visera à améliorer la participation des jeunes hommes et femmes aux processus de prises de décisions aux niveaux national et local, en leur donnant la possibilité de mieux se structurer, de s'informer, de renforcer leurs connaissances et capacités en leadership transformationnel, en éducation à la citoyenneté, à la prévention et gestion des conflits. Aussi, leur donner l'opportunité de porter la voix des jeunes auprès des pouvoirs publics de la transition et leur offrir la possibilité d'améliorer leurs conditions économiques et de s'engager dans le dialogue pacifique afin d'atténuer les risques de conflits pendant cette transition politique et favoriser la paix.

En outre, il contribuera à capitaliser, consolider, élargir et renforcer des initiatives antérieures, comme la participation des jeunes (hommes et femmes) à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée, pour une pleine participation des jeunes de l'ensemble du pays au processus de la transition de manière inclusive et apaisée.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

La conception du projet a été participative et inclusive. Les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre ont contribué au processus d'analyse de la situation, d'identification des besoins et la formulation de la réponse programmatique proposée.

En effet des réunions techniques ont regroupé autour de l'analyse du contexte du pays en cette période de transition, des points focaux des agences du SNU impliquées (UNFPA, UNESCO et PNUD), de l'équipe du secrétariat technique du PBF, des cadres des Ministères concernés, notamment : 1) le Ministère de la Jeunesse qui assure le lead sur toutes les questions relatives à la jeunesse et qui a déjà initié certaines interventions en direction des jeunes pendant cette période transitoire 2) le Ministère de l'Administration du Territoire, Aussi le cabinet du Premier Ministre à travers sa conseillère, point focal du Fonds de Consolidation de la Paix ainsi que le Conseil National de Transition (CNT) ont été consultés.

Les organisations de la société civile et les ONG nationales (Aide et Action, AfriYAN, COJELPAID, ATUJG, LA ROUE, les Conseils Locaux de Jeunes) ont également apporté une contribution significative au développement du projet notamment dans le cadre de l'analyse des conflits et la formulation des interventions.

Les autorités locales (les maires, les conseillers communaux et les services techniques des mairies) ont également été invitées à contribuer au projet.

Enfin, des potentiels bénéficiaires (jeunes filles et jeunes hommes) ont été consultés pendant le processus d'élaboration de ce document de projet. A ce niveau, des sessions et dialogues directs ont été organisés entre

des jeunes leaders issus de plusieurs organisations et le Coordonnateur Résident du SNU afin de recueillir les points de vue pour leur participation à une transition apaisée.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

34,73% du budget total (711 550 \$US), est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des jeunes filles et femmes.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

- La réalisation des activités de formation particulièrement en direction des jeunes femmes pour mieux les positionner dans les plateformes inclusives de jeunesse qui seront mises en place au niveau local et national ;
- L'organisation des sessions de dialogues spécifiques en faveur des jeunes femmes pour recueillir leurs besoins en vue de leur intégration dans les plans de développement au niveau local et national
- La consécration de 30% des postes pour les jeunes femmes dans les plateformes inclusives qui seront mise en place. Ce pourcentage sera précisé dans les textes juridiques qui serviront de base.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

Le projet « Appui à la participation des jeunes (femmes et hommes) pour une transition inclusive et apaisée » est alignée aux piliers 1 et 4 du Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (PNUAD 2018-2022). Il s'agit :

- D'une part, de l'appui aux populations, notamment aux femmes et aux jeunes, en vue de disposer davantage de capacités pour assurer leur participation citoyenne, la cohésion sociale, la sécurité et l'accès équitable à la justice
- D'autre part, de la mise en œuvre de manière inclusive des politiques et programmes qui améliorent l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes, des migrants retournés et des personnes vivant avec un handicap.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5, ODD 10, ODD 16

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité. (1.2) État de droit. (1.3) DDR. (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

AS

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE*	Représentant du gouvernement national
<p>Nom : Docteur Olga SANKARA, Représentante a.i de l'UNFPA en Guinée Tel : (+224) 629 29 45 00 E-mail : sankara@unfpa.org</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p> <p>Date et visa : </p>	<p>Nom : Monsieur Lansana Bea DIALLO</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Ministre de la Jeunesse et des Sports</p> <p>Date et visa : </p>
<p>Nom : Monsieur Boureima YOUNOUSSA, Représentant Résident a.i du PNUD en Guinée Tel : (+224) 627.26.57 E-mail : boureima.younoussa@undp.org</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Date et visa : </p>	<p>Nom : Monsieur Dimitri SANGA, Directeur du Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest Tel : (+221) 33 864 96 00 E-mail : d.sanga@unesco.org</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)</p> <p>Date et visa : </p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Monsieur Vincent MARTIN</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies</p> <p>Date et visa : </p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth SPEHAR </p> <p>Signature : </p> <p>Assistant Secretary-General for Peacebuilding Support</p> <p>Date et visa : </p>

* Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet.

La population de la Guinée est estimée en 2021 à près de 13 millions d'habitants selon les projections du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3). Les jeunes représentent la frange la plus importante de cette population (77.1% ont moins de 35 ans et 30.2% pour la tranche 15 à 34 ans).

Sur le plan socio-politique, au cours de ces cinq dernières années, la situation globale du pays a été marquée par une très forte tension entre le Gouvernement, l'opposition et la société civile, consécutive au ralentissement, voire au blocage du dialogue et aux difficultés à opérer les réformes nécessaires à l'avènement d'une véritable démocratie d'une part, et au recul de la pauvreté d'autre part. À cette situation s'ajoute le coup d'État survenu le 5 septembre 2021 conduit par un groupe de militaire sous l'appellation du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) qui a ouvert une transition. Ce changement de régime a suscité beaucoup d'espoir tant au sein des populations en général, que chez les jeunes en particulier comme l'indique le lien de presse du 23 septembre 2021 à l'issue de la rencontre entre le Président du CNRD et les faïtières des organisations de jeunes et de femmes: (<https://guineematin.com/2021/09/23/rencontre-entre-le-cnrd-et-les-jeunes-la-phrase-choc-qui-a-marque-lassistance/>)

Par ailleurs, ces dix dernières années le gouvernement a eu à faire face, à plusieurs manifestations de rues au centre desquelles se trouvent les jeunes. Les principales revendications des jeunes sont celles liées aux motifs suivants : non prise en compte de leurs préoccupations par les autorités administratives et locales, la restriction des libertés publiques, la cherté de la vie, le manque d'emploi/chômage, la faible desserte en eau potable et en électricité. Ces revendications ont contribué à alimenter des mouvements socio-politiques (front anti-modification constitutionnelle, anti-3^{ème} mandat...).

Dans les 342 communes rurales et urbaines, les jeunes sont peu ou pas représentés dans les instances de prise de décision aux niveaux local et national. Conséquemment, leurs points de vue et préoccupations ne sont pas toujours pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques, stratégies et programmes de développement, à l'exception des 19 communes ayant bénéficié de l'appui du PBF à travers le projet « appui à la participation des jeunes (femmes et hommes) à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée ». Ce projet qui a couvert la période 2018-2020, a permis de mettre en place 19 Conseils Locaux de Jeunes (CLJ), qui sont des cadres de dialogue et de concertation au service des jeunes pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale. Ce projet a abouti aux résultats suivants :

- Intégration des besoins des jeunes dans les outils de planification locale (Plan de Développement Local et Programme Annuel d'Investissement);
- Atténuation de la fréquence des conflits causés par les jeunes (le pourcentage des conflits causés par les jeunes est passé de 88% lors de l'étude de référence à 56 % à l'évaluation finale, soit une baisse des conflits causés par les jeunes de 36%) ;
- Amélioration de la représentativité des jeunes femmes à plus de 30% dans les organes délibérants des CLJ pour 42% dans les bureaux exécutifs des CLJ;
- Contribution significative des jeunes (CLJ) à la mobilisation des recettes locales des Mairies.

Les principaux défis :

- À part les CLJ, il existe très peu de cadres formels permettant aux jeunes (hommes et femmes) de participer activement dans les mécanismes locaux de consultation, de planification, de réalisation et évaluation des actions publiques en leur faveur.
- L'insuffisance d'espaces formels de participation des jeunes (hommes et femmes) à la vie politique au niveau local et national contribuent à exacerber le sentiment de frustration chez les jeunes y compris les jeunes femmes.
- L'instrumentalisation des jeunes par certains leaders de partis politiques dans les revendications et manifestations politiques
- La faible représentation des jeunes dans les structures de gouvernance communautaire.

Certes, cette situation touche les jeunes en général mais particulièrement les jeunes filles qui payent un lourd tribut : spécifiquement en milieu rural où les pesanteurs socio-culturelles ne favorisent pas leur implication dans les consultations et les prises de décisions communautaires. Ceci entraîne leur absence dans les instances décisionnelles et aussi favorise un déficit de leadership à leur égard malgré la volonté et engagement de certaines d'entre elles à apporter leurs contributions au développement de leurs localités respectives. Aussi, le faible niveau d'instruction, des jeunes filles surtout de leur méconnaissance des notions essentielles de la vie associative, de la communication, du leadership transformationnel et plaidoyer aggravent ce constat. Les jeunes filles des centres urbains n'échappent pas elles aussi à ce dernier constat bien que leurs niveaux de scolarisation soient appréciables. Selon l'annuaire statistique du ministère de l'Éducation Nationale (2019-2020), le taux brut de scolarisation des filles au cycle du primaire est de 95,5% ; ce taux chute à 37,2% dans le premier cycle du secondaire. Au deuxième cycle du secondaire, le taux brut est estimé à 46,7%. En milieu rural, ce taux est de 14,6% chez les filles contre 38,8% en milieu urbain.

En outre, il existe des organisations de jeunes essentiellement soutenues par les projets antérieurs du PBF qui œuvrent inlassablement au niveau communautaire dans les initiatives de consolidation de la paix et d'amélioration de la gouvernance locale. À titre d'exemples, les 19 CLJ mis en place à travers le projet d'appui à la participation des jeunes à la gouvernance locale dans les communes conflictogènes et les 14 AJELCOP (Association des Jeunes Leaders pour la Consolidation de la Paix) soutenus par le projet en cours de mise en œuvre en Guinée-Forestière « actions concertées des jeunes en Guinée Forestière... ». La mise en œuvre de ces projets a démontré la pertinence que les jeunes constituent et peuvent être d'importants vecteurs de la paix et de la cohésion sociale dans les communautés. Cela ressort également dans l'étude sur les facteurs de risque et de résilience en Guinée réalisée par Talking Drum Studio (TDS) Guinée en Mai 2022 : *« Les associations de jeunes et de femmes, judis pas très souvent sollicitées et impliquées dans le règlement des tensions sociales, jouent un rôle central de nos jours dans la gestion des conflits locaux notamment. Il ressort, en effet, de cette étude que les jeunes ne se retrouvant plus trop dans les approches de gestion de conflits des aînés (leaders communautaires et religieux) préfèrent se tourner vers leurs pairs qui comprennent leur situation et sont à leur écoute. La plupart des répondants jeunes estiment que les jeunes étant très actifs dans les tensions et les violences dans les localités, il est plus facile pour eux d'écouter leurs semblables que d'écouter des acteurs en qui ils n'ont plus trop confiance. Ainsi, les associations de jeunes sont comme un refuge dans lequel les jeunes se retrouvent pour réfléchir à des pistes de solutions face aux conflits et tensions qui affectent leurs communautés ou localités. »*

Malgré les efforts déployés, d'énormes défis restent à relever tels que la mise à échelle de ces initiatives réussies ainsi que la mise en place d'une structure faîtière nationale pour les jeunes. Il est à noter que les jeunes sont souvent les principaux acteurs et victimes des troubles socio-politiques récurrents sous

la houlette des partis politiques soit par conviction politique et/ou à la suite de manipulations. Cette vulnérabilité des jeunes, face à des manipulations politiques résulte d'une insuffisance de formation, d'emplois et de culture de la paix, de civisme et de citoyenneté des jeunes qui sont en lien avec la sensibilité ethnique, le faible taux de scolarisation des jeunes, faible niveau d'éducation citoyenne, les rétributions financières et la précarité économique.

Par ailleurs, le projet est adossé à la politique nationale de la jeunesse et son plan stratégique décennal (2010-2020) élaborés et adoptés en 2011. L'un des axes stratégiques de cette politique concerne la participation des jeunes au processus de développement et à la vie publique. Ces documents élaborés pour une décennie nécessitent une révision pour l'adapter au contexte actuel prenant en compte les besoins des jeunes et les orientations stratégiques inscrites dans les documents de politiques nationales, continentale et internationale de la jeunesse (Plan National de Développement Économique et Social, charte africaine de la jeunesse, programme d'actions mondial jeunesse, stratégie jeunesse Nations Unies 2030, résolution 2250, etc) lesquels ont été ratifiés par la Guinée. En effet, après 12 ans de mise en œuvre, la politique nationale de la jeunesse en-cours n'ayant pas consacré d'axe stratégique spécifique aux questions de consolidation de la paix/prévention et gestion des conflits est devenue aussi caduque au regard de la période préalablement planifiée. Cependant, l'analyse de l'environnement socio-politique ces 10 dernières années a démontré que les jeunes acteurs et victimes des conflits nécessitent d'être pris en compte dans les programmes et politiques publiques permettant d'adresser les besoins spécifiques des jeunes y compris les questions de paix et de sécurité de manière structurée et coordonnée.

Aussi, l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) qui est un outil crée par décret D/2018/256/PRG/SGG, il vise à combler le déficit d'informations statistiques sur les jeunes et leurs activités par la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations qualitatives et quantitatives fiables les concernant.

Par ailleurs, le constat est que malgré les succès engendrés récemment par certaines initiatives de consolidation de la paix en direction des jeunes (CLJ, Foniké, Taxi-Moto, autonomisation de 500 jeunes, etc.) d'énormes défis restent à relever au niveau des autorités nationales (des structures étatiques) en matière de production d'évidences pour documenter et partager les résultats, le suivi et l'évaluation à moyen et à long terme de l'impact de ces projets.

Il est donc opportun de saisir l'opportunité des réformes institutionnelles engagées par le gouvernement de la transition particulièrement au sein du ministère de la jeunesse pour entre autres appuyer le bon fonctionnement de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) pour la disponibilité des données fiables pouvant orienter les décisions et initiatives en faveur des jeunes et surtout mesurer les changements opérés à travers les soutiens multiformes apportés par les projets de consolidation de la paix.

Dans le cadre de la transition, les nouvelles autorités, sous l'égide du Comité National pour le Rassemblement et le Développement (CNRD), ont donné une priorité aux consultations, à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Tous les acteurs (politiques, société civile, leaders religieux, secteur privé, jeunes, femmes, personnes vivant handicap, opérateurs culturels et artistes) ont été invités à remettre leurs propositions au CNRD en vue de l'élaboration de la Feuille de route de la transition et de la préparation du Programme gouvernemental.

Dans la conduite des consultations nationales initiées par le CNRD au lendemain de la prise du pouvoir, les nouvelles autorités ont rencontré le jeudi 23 septembre 2021 les représentants des jeunes issues de toutes les catégories (société civile, scolarisés et non scolarisés, artistes, partis politiques, etc). Environ 2000 représentants des organisations faitières représentatives de jeunes (hommes et femmes) à l'échelle nationale ont aussi répondu à l'invitation pour exposer leurs préoccupations et formuler des doléances

AS

pour une prise en compte de leurs préoccupations dans cette transition. À travers des échanges interactifs entre les jeunes et le Président de la Transition, plusieurs questions ont été soulevées notamment : l'emploi des jeunes et des femmes, la participation des jeunes et femmes aux organes de la transition, la mise en place du conseil national des jeunes, le respect et la promotion des droits de la femme. Entre-autres produits obtenus pendant ces consultations, on peut noter : (i) la participation des jeunes au CNT (11 jeunes sur les 81 membres) ; (ii) l'inscription de la mise en place du Conseil National des Jeunes dans la Lettre de Mission du ministre de la Jeunesse et des Sports.

À préciser que dans les localités où les CLJ ont été mis en place, les jeunes de ces structures ont joué un rôle dans l'expression des besoins spécifiques des jeunes et dans la proposition des représentants des jeunes dans le CNT. À signaler que sur les 11 jeunes du CNT, 4 viennent de l'intérieur du pays (en province).

Cette nouvelle donne relance la nécessité d'amplifier les efforts en lien avec la participation effective des jeunes pour une transition inclusive et apaisée, plaçant ainsi les questions de la consolidation de la paix, de gouvernance locale et d'éducation citoyenne au centre des priorités du calendrier transitoire. De plus, il apparaît important de prêter attention à la formation à la citoyenneté et à la responsabilisation des jeunes pour éviter qu'ils soient manipulés d'une part et qu'ils soient des acteurs conscients de leurs rôles dans la construction d'une société apaisée pour un développement socioéconomique harmonieux.

Par ailleurs, le manque d'emploi et de revenu pour les jeunes (femmes et hommes) les a placés davantage dans un état de vulnérabilité particulier. Selon le rapport de la dernière enquête spécifique sur l'emploi et le travail décent (2014), le taux de chômage annuel des jeunes (15-35 ans) est de 72,1%. Ils sont par conséquent exposés aux marchandages politiques (achat de voix, rétributions financières et / ou matérielles, promesses électoralistes etc.) L'instrumentalisation socio-politique, le dénuement et le déficit d'espoir pour des perspectives prometteuses à leur niveau constituent des obstacles à leur participation de qualité à l'édification de la nation (en référence à l'évaluation finale du projet taxi-moto 2019-2021).

Au sein des partis politiques, bien qu'il existe des organes dédiés aux jeunes, ils sont sous-représentés dans les instances de prise de décisions (fédérations de base et bureau politique national) où les postes électifs restent profondément dominés par les hommes (3ème âge) proches de ou à la retraite. Cette situation ne donne guère aux jeunes l'opportunité de jouer un rôle déterminant autour des tables de dialogue ou de négociations politiques. A titre d'exemple, sur les 114 députés que comptait le parlement dissous, seulement 6 avaient moins de 35 ans : à peine 6%. Au niveau de l'actuel Conseil National de Transition (CNT) mis en place en janvier 2022, il n'y a que 11 jeunes (15-35 ans) sur les 81 membres.

En outre, la situation décrite ci-dessus constitue également un terrain fertile d'instrumentalisation des jeunes par les groupes terroristes. Les analyses récentes des causes de conflits en Guinée indiquent des menaces réelles et potentielles proférées contre la Guinée à cause de sa participation aux missions de maintien de la paix au Mali (MINUSMA) et à la poussée du phénomène terroriste sur les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. En référence à l'article du Journal « Jeune-Afrique » à la date du 18 mars 2016, deux (2) présumés djihadistes auraient été arrêtés à Conakry. Un d'eux était recherché par les services de sécurité car il aurait proféré par le passé des menaces d'attentats en Guinée. Aussi, le fait que la Guinée soit entourée de frontières poreuses avec des pays relativement instables a permis l'apparition de « nouveaux » facteurs déstabilisateurs tels que le radicalisme religieux qui s'implante de plus en plus depuis les zones frontalières avec le Mali et la Guinée Bissau, l'émigration clandestine à haut risque parmi les jeunes, ainsi que la prolifération du crime organisé.

Malgré la volonté des nouvelles autorités d'investir en faveur de la jeunesse en inscrivant les questions d'emploi et d'employabilité des jeunes comme axe prioritaire numéro 4 de la feuille de route du gouvernement de la transition, des efforts restent encore à consentir afin de sortir les jeunes (femmes et

hommes) de la précarité, du sous-emploi et du déficit de participation aux processus décisionnels afin de tirer pleinement profit de ce « Dividende Démographique ».

Au demeurant, sur une autre note, le Système des Nations Unies, sous l'égide du Coordinateur Résident avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population, a organisé le 07 décembre 2021, une session d'échanges avec certains leaders jeunes issus d'organisations représentatives pour recueillir leurs avis sur la transition. À l'issue de cette rencontre, les jeunes ont exprimé leur vision, attentes et contributions à la transition. Ils ont également fait un plaidoyer à l'endroit du SNU pour apporter une contribution substantielle (technique et financière) à la participation des jeunes pour une transition réussie. Aussi, le ministère de la Jeunesse a organisé les 24 et 25 janvier 2022 des journées portes ouvertes sur la jeunesse afin de faire connaître les missions et les initiatives en cours au niveau de ce département ainsi que les priorités.

Dans le cadre de ses priorités en relation avec la transition que le ministère de la Jeunesse a inscrit une série d'actions prioritaires au cœur de ses préoccupations. Il s'agit de : a) l'organisation des foras régionaux de la jeunesse dans les régions naturelles du pays précédés de consultations des jeunes au niveau des 33 préfectures afin de toucher une franche importante des jeunes surtout ceux vivant en milieu rural très souvent laissé pour compte ; b) la tenue d'une conférence nationale de la jeunesse pour porter la voix des jeunes du pays auprès de plus hautes autorités nationales ; c) la mise en place d'une structure faitière (Conseil National des Jeunes -CNJ); d) la révision de la politique nationale de la jeunesse.

Comme préalable à la mise en place d'un cadre structurant (Conseil National des Jeunes), l'organisation d'une large consultation nationale dans toutes les communes rurales et urbaines en prélude des foras régionaux (dans les chefs-lieux des 8 régions administratives) et d'un forum national de la jeunesse (Conakry), devient une nécessité impérieuse dans le contexte actuel de la Guinée. Cette consultation nationale touchera 500 jeunes (scolarisés, non scolarisés, déscolarisés, jeunes femmes, vivant avec handicap, ect) par région naturelle et la zone spéciale de Conakry soient 2000 pour les quatre (4) régions naturelles. Ces consultations permettront de recueillir les avis et besoins des jeunes sur : (i) leur rôle et leur place dans la conduite d'une transition inclusive et apaisée ; (ii) les mécanismes de mise en place du Conseil National des Jeunes ; et (iii) les perspectives de révision de la politique nationale de la jeunesse. Ce processus sera conduit de manière inclusive et participative en prenant en compte toutes les catégories de jeunes (urbain, rural, scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, vivant avec handicap, issus du mouvement associatif, etc.).

Ces consultations, faut-il le souligner, offriront une tribune aux jeunes, en cette période de transition si cruciale pour la reconstruction de notre pays, d'aborder, de manière démocratique et participative les questions qui minent notre société notamment la cohabitation pacifique, l'unité nationale, la construction de la citoyenneté ainsi que le repli identitaire à travers les réseaux sociaux. La durabilité des résultats de ces consultations se traduira par :

Au niveau national

- La prise en compte de l'avis des jeunes dans le document de la politique nationale de la jeunesse révisée (cadre de référence national pour toutes les interventions sur les questions de jeunesse;
- L'implication du Conseil National des Jeunes dans le suivi et l'évaluation des initiatives gouvernementales en faveur des jeunes y compris la politique nationale de la jeunesse.

Au niveau local

- L'intégration des priorités des jeunes dans les documents de planification locale (PDL et PAI) à travers l'implication des plateformes inclusives de jeunes au niveau des collectivités locales cibles.

Il ressort de l'analyse des conflits, les parties prenantes (principaux acteurs) sur lesquelles le projet devra agir afin de réduire considérablement les crises et tensions potentielles pendant cette période de transition.

Analyse des acteurs clés

- **Ministère de la Jeunesse** : ce département ministériel assurera la tutelle institutionnelle du projet au niveau du gouvernement. Il a pour mission fondamentale la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la jeunesse et d'en assurer le suivi. Il existe des services déconcentrés dans toutes les régions, préfectures et communes du pays. Ainsi, à travers ces services, le suivi et l'encadrement de proximité des interventions sera facilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le ministère de la jeunesse jouera un rôle prépondérant non seulement au niveau central mais aussi au niveau déconcentré. Il sera l'interface entre les jeunes et le gouvernement et facilitera l'exécution des activités en relation avec les plaidoyers que les jeunes doivent porter auprès des autorités, la prise en compte des besoins des jeunes dans les documents stratégiques (politique nationale de la jeunesse, PDL et PAI...). Aussi il veillera à l'institutionnalisation et à la pérennisation de la structure faîtière nationale des jeunes (CNJ).

- **Conseil National de la Transition (CNT)** : organe législatif de la transition en remplacement de l'Assemblée nationale. Il a été mis en place par décret du Président de la transition le 22 janvier 2022. Dans les commissions de travail mises en place, une s'occupe des questions sociales et de jeunesse. Le projet travaillera avec cette commission non seulement en renforçant les capacités de ses membres sur les thématiques de la jeunesse pour qu'ils puissent porter le plaidoyer tout en influençant positivement les décisions en faveur des jeunes. Son rôle est déterminant dans ce projet.

- **Acteurs politiques** : Les acteurs politiques se retrouvent en ce moment en des grandes coalitions. Les grands partis politiques estiment qu'il est opportun de conquérir le pouvoir à l'issue de cette période de transition. Dans cette dynamique, ils font recours à diverses stratégies dont, la récupération et la manipulation politique des jeunes influents à travers le pays.

Ce potentiel politique va au-delà des affinités liées à un parti politique ou à un autre, et révèle parfois des tensions ethniques qui, si elles ne sont pas adressées, viendront exacerber les conflits et les épisodes de violences en période électorale. D'autant plus que dans les étapes (chronogramme) de la transition il est prévu différentes échéances électorales : locales, législatives et présidentielles. C'est pourquoi, la prise en compte des aspirations des jeunes au sein des partis politiques (structuration et fonctionnement) s'avère nécessaire.

- **Autorités locales et administratives** (les préfets, les maires, les différents conseillers et les chefs de quartier) et les services techniques des mairies seront les acteurs clés pour l'amélioration du cadre de la gouvernance locale à travers les espaces de concertation qui seront mis en place. Leur rôle dans la mise en œuvre de ce projet est fondamental car ils constituent des acteurs qui influencent les prises de décisions au niveau local. C'est à titre que des espaces seront créés entre ces derniers et les jeunes dans le cadre de leur pleine participation aux prises de décisions communautaires.

- **Les organisations de jeunes femmes** : De nos jours, on note une émergence d'organisations de jeunes femmes dans la sphère de la société civile dans le pays (Clubs des jeunes Filles

Leaders de Guinée. Femmes Développement et Droits Humaines en Guinée...). Celles-ci jouent un grand rôle dans la sensibilisation et ont une influence sur les questions relatives aux droits de l'homme y compris celle des femmes de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Dans le cadre de ce projet, ces organisations de jeunes femmes seront des actrices majeures pour une prise en compte des aspects genre lors de la mise en œuvre.

- **Les leaders communautaires et les religieux** : ils jouent des rôles déterminants au sein des communautés surtout celles en milieu rural. Lorsqu'ils sont outillés et impliqués pour une cause et qu'ils s'investissent, ils peuvent positivement faire avancer l'atteinte des objectifs escomptés en esquissant les pesanteurs socioculturelles néfastes. Ainsi, lors de la mise en œuvre de ce projet surtout en milieu rural, les leaders religieux et communautaires seront engagés comme acteurs majeurs afin de favoriser surtout une participation effective des jeunes filles aux espaces d'échanges et de discussions.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁰, et comment il garantit **l'appropriation nationale**.

Globalement, au niveau des engagements internationaux, le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par l'État Guinéen de la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse à l'horizon 2030 plus précisément au domaine d'action prioritaire N°5 : « Consolidation de la paix et renforcement de la résilience – Aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire ».

Il s'aligne aussi avec la résolution 2250 du conseil de sécurité des Nations Unies sur l'agenda de la jeunesse, paix et sécurité et à la déclaration de Bujumbura (formulée avec et pour les jeunes) récemment adopté par le Conseil de Paix et Sécurité de l'UA (Avril 2022).

Le projet est en phase avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine qui vise les objectifs de développement inclusif et durable. Aussi, la Charte Africaine de la Jeunesse dans laquelle les États membres s'engagent entres autres, à : "Renforcer les capacités des jeunes et des organisations des jeunes dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la résolution des conflits à travers la promotion d'une éducation interculturelle, l'éducation au civisme, à la tolérance, aux droits humains, à la démocratie, au respect mutuel de la diversité culturelle, ethnique et religieuse, et à l'importance du dialogue, de la coopération, de la responsabilité, de la solidarité et de la coopération internationale".

Au niveau national, le projet est en lien avec la feuille de route du gouvernement de la transition à travers les axes prioritaires : (i) la rectification institutionnelle : Mettre en place un processus qui garantit des élections inclusives, équitables, crédibles et apaisées/organiser le référendum constitutionnel, les élections locales et communales, les élections législatives et présidentielles; et l'axe (iv) : Action sociale, l'emploi et l'employabilité : Renforcement de la cohésion nationale et améliorer l'employabilité et l'emploi de jeunes.

Le projet va contribuer à la mise en œuvre de la « stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la citoyenneté » dont l'élaboration a été appuyé par du système des Nations Unies et du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) adopté par le Gouvernement en 2017 et qui continue d'être opérationnelle.

¹⁰ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Au niveau des documents stratégiques des Nations Unies, le projet s'aligne :

- A la Stratégie Intégrée des Nations Unies en Guinée en soutien à la Transition politique (l'axe stratégique 1 : Gouvernance, réforme des institutions et droits de l'Homme du Produit 1.7: Les institutions nationales y compris le niveau local et la société civile disposent de capacités et de mécanismes de prévention et de gestion des conflits qui favorisent la cohésion et la réconciliation) ;
- Au Plan cadre des Nations Unies d'Aide au Développement (UNDAF 2018-2022) - Effet 1/ Bonne gouvernance, État de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme-.

En effet, le projet va consolider et compléter le travail déjà réalisé par le projet PBF/IRF-264; "Projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée", qui est clôturé en octobre 2020. Une initiative nationale soutenue par les agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF, UNESCO) grâce au financement du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Du côté du Gouvernement, le Ministère de la Jeunesse a assuré le lead, aux côtés des 3 autres ministères : Administration du Territoire ; Unité Nationale et Action Sociale.

En rappel ce projet a permis de mettre en place 19 Conseils Locaux de Jeunes (CLJ) qui sont des cadres de dialogue et de concertation au service des jeunes (âgés de 18-35 ans) pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Ils sont mis en place pour porter la voix des jeunes d'une manière cohérente auprès des conseils communaux afin d'assurer une prise en compte de leurs préoccupations dans le processus de développement. C'est également un cadre de dialogue entre les jeunes eux-mêmes, mais aussi, entre les jeunes et les autres acteurs locaux y compris les communes, les leaders communautaires et les entreprises locales. Les membres des CLJ sont choisis à la suite d'un processus électif qui est à la fois participatif et inclusif. Les jeunes sont élus par leurs pairs pour les représenter dans cette instance. Le genre est pris en compte dans le processus d'élection des membres des CLJ. Les jeunes femmes représentent au moins 30% de membres des CLJ.

Comme mentionné ci-haut, les interventions en lien avec les CLJ ont permis l'atteinte des résultats suivants dans la zone de couverture du projet comme l'indique le rapport de l'évaluation finale :

- L'intégration des besoins des jeunes dans les outils de planification locale (Plan de Développement Local et Programme Annuel d'Investissement) ;
- L'atténuation de la fréquence des conflits causés les jeunes (le pourcentage des conflits causés par les jeunes est passé de 88% lors de l'étude de référence à 56 % à l'évaluation finale, soit une baisse des conflits causés par les jeunes de 36%) ;
- L'amélioration de la représentativité des jeunes femmes à plus de 30% dans les organes délibérants des CLJ pour 42% dans les bureaux exécutifs des CLJ

Le lien entre les conseils locaux de jeunes et les instances au-delà des localités couvertes par ces structures se matérialise par :

- Leur participation au processus de planification et de validation des programmes et projets de développement à travers les Conseils Administratifs Préfectoraux (CAP) ;
- L'implication des CLJ dans les Diagnostic participatif communautaire pour l'élaboration des PDL et PAI ;
- Leur implication et responsabilisation dans les actions de négociations, prévention et consolidation de la paix dans leurs collectivités ;

- Organisation des activités de cohésion sociale entre les communautés à travers des activités sportives, culturelles et artistiques.

Par ailleurs, le projet permettra également de poursuivre le processus de mise en place du CNJ, amorcé depuis 2018 avec le soutien des partenaires notamment de l'UNFPA et le PNUD. A date, toutes les consultations à la base pour l'élaboration des textes juridiques (statuts, règlement intérieur et mode d'élection) ont été réalisées. Les textes sont disponibles. Des comités d'organisations du processus au niveau de chaque collectivité locale ont été mis en place et les membres formés.

De même les résultats obtenus du projet PBF/IRF-327: Foniké*, entrepreneurs sociaux pour la paix en Guinée (Les jeunes) mis en œuvre par SFCG sous financement PBF contribueront à la mobilisation des jeunes. Les succès et/ou leçons apprises (dans la commune de Kouroussa : mise en place d'un cadre de concertation entre éleveurs et agriculteurs pour la gestion des conflits agro-pastoraux initié par les jeunes. Dans la commune de Pita, installation d'une cafétéria 'monument de la paix' servant d'espaces de dialogues et d'échanges intergénérationnels « *osons faire la paix* »).

À travers l'accompagnement de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), les jeunes organisés dans les structures participeront à la collecte des données et autres informations sur leur propre activité. Ces informations seront collectées et analysées au niveau préfectoral, régional et national grâce aux plateformes inclusives au niveau local et le Conseil National des Jeunes (CNJ). Pour une meilleure appropriation et pérennisation de ce mécanisme, l'ONJ assurera le renforcement de capacités des responsables des plateformes inclusives de jeunes et du CNJ sur les thématiques : collecte et analyse des données sensibles aux conflits, évaluation citoyenne des actions de cohésion sociale et de paix.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la contribution du Système des Nations Unies en appui aux autorités nationales guinéennes pour une transition inclusive et apaisée. Des passerelles et synergies entre les 3 projets seront nouées. Il s'agit du présent projet et des 2 autres : (i) appui à la participation des femmes et; (ii) appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réhabilitation des victimes des événements du passé en Guinée.

En effet, au plan politique et stratégique la mise en place d'un seul comité de pilotage sera envisagée. Au plan programmatique et opérationnel, il sera question de procéder à l'élaboration d'un plan harmonisé de mise en œuvre ainsi que d'un plan de communication conjoint.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle	Date de début Date de fin
Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en basse Guinée (ONU-HABITAT-PNUD et ACORD)	PBF - 2 100 000\$US	Gouvernance foncière et environnementale	Ce projet est prévu dans la région de la Basse Guinée. La complémentarité se traduira l'implication des jeunes bénéficiaires de ce projet dans les questions de prévention et de gestion des conflits domaniaux et la	07 décembre 2021 02 décembre 2023

			vulgarisation du code foncier et domanial révisé à travers les plateformes inclusives et le CNJ.	
PBF/IRF-327: Foniké*, entrepreneurs sociaux pour la paix en Guinée (Les jeunes), (SFCG)	PBF - 1500 000 \$US	Cohésion sociale	<p>Projet mis en œuvre par Search For Common Ground sous financement PBF (2020-2021) dans 8 localités des régions de Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan et N'zérékoré et dans la ville de Conakry. Il a contribué au renforcement du leadership et l'impact des jeunes dans la prévention des conflits. Il a permis de mobiliser et d'outiller 320 jeunes leaders.</p> <p>La complémentarité avec ce nouveau projet réside dans le fait que les jeunes bénéficiaires du projet foniké sont des acquis expériences pouvant d'atouts pour appartenir aux plateformes inclusives de jeunes et au CNJ. Ainsi qu'à la mise en œuvre des actions de ce projet en faveur de leur collectivité respective.</p>	12 December 2019 31 December 2021
Le projet de renforcement de la confrérie des donsos pour la préservation de l'environnement et la cohésion sociale (ACORD et Aide Action)	PBF - 850 000 \$US	Cohésion sociale	<p>Le projet a permis la mise en place des cadres de concertations entre les forces de défenses et de sécurité, les jeunes et les femmes des localités concernées dans les domaines de préservation de l'environnement et de la consolidation de la paix. Les acquis de ce projet pourront servir aux plateformes inclusives et du CNJ dans le processus d'élaboration des PDI et PAI.</p>	27 mai 2020 28 mai 2022

IRF/264 Projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée (12/2018 – 05/2020)	PBF- 1 442 360\$US	Jeunesse et gouvernance locale	Capitaliser les acquis des CLJ pour la mise en place du CNJ. Les jeunes des CLJ pourront être membres des plateformes et du CNJ. Les conseils locaux de jeunes (CLJ) feront partie des acteurs locaux dans l'appui aux dialogues communautaires à travers les cadres de concertation	28 Novembre 2018 31 octobre 2020
PBF/GIN/A-13: Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière	PBF- 2 095 410 PAM-HCDH et FAO	Gouvernance foncière	Les jeunes bénéficiaires de ce projet partageront leurs expériences avec leurs collègues des plateformes et du CNJ sur les questions de gouvernances foncières et de consolidation de la paix. Aussi, ils sont éligibles dans les plateformes et CNJ.	11 novembre 2020 09 novembre 2022
Projet : Jeunes et Dividende Démographique dans 13 collectivités de la région de Mamou	Coopération italienne	Autonomisation, éducation, santé et gouvernance locale	Ce projet est mis en œuvre dans 13 collectivités locales de la région de Mamou. Il peut y avoir des possibilités de synergie sur le volet gouvernance locale/ consolidation de la paix	Juin 2021 Juin 2024

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet -

Le projet vise à améliorer la participation des jeunes hommes et femmes aux processus de prises de décisions aux niveaux national et local, en leur donnant la possibilité de mieux se structurer, de s'informer, de renforcer leurs connaissances et capacités en leadership transformationnel, en éducation à la citoyenneté, à la prévention et gestion des conflits. Aussi, leur donner l'opportunité de porter la voix des jeunes auprès des pouvoirs publics de la transition et leur offrir la possibilité d'améliorer leurs conditions économiques et de s'engager dans le dialogue pacifique afin d'atténuer les risques de conflits pendant cette transition politique et favoriser la paix.

En outre, il contribuera à capitaliser, consolider, élargir et renforcer des initiatives antérieures, comme la participation des jeunes (hommes et femmes) à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée, pour une pleine participation des jeunes de l'ensemble du pays au processus de la transition de manière inclusive et apaisée.

AS

La conduite de ce projet sera conjointe par les agences bénéficiaires ainsi que les partenaires locaux et s'articulera autour des axes stratégiques dynamiques avec l'approche participative et inclusive des jeunes pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Ces axes stratégiques sont entre autres :

- Ouvrir un cadre de dialogue inclusif permettant aux jeunes de fédérer les initiatives et exprimer les principales préoccupations pour la bonne marche de la transition :
- Identifier collectivement (jeunes hommes et jeunes femmes, les autorités, la société civile...) les solutions idéales pour mettre en place des structures pérennes capables de soutenir et fournir les orientations constructives :
- Asseoir un climat de confiance entre les autorités et les différents organes de jeunesse ;
- Créer un cadre dynamique et sécurisé favorable la participation active des jeunes aux processus de décision, et à la non-discrimination et non-violence basée sur le genre afin de permettre aux filles/structures féminines de participer pleinement en tant qu'actrices jouant un rôle dans les instances de prise de décision.

b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet

Tous les acteurs sont unanimes que la réussite de la transition passe par le dialogue social (instrument moderne de gouvernance économique et sociale), la prise en compte des aspirations des différentes franges de la population, en particulier les jeunes hommes et les jeunes femmes, et leur participation à la vie politique, économique et sociale de la nation. Pour ce faire, il est nécessaire d'interagir avec d'autres acteurs clés (autorités, leaders communautaires, partis politiques, société civile, les médias).

Si un cadre d'expression, d'échange, et de communion (entre les jeunes et les jeunes, entre les jeunes et les autorités, les partis politiques les leaders communautaires) sur les différentes aspirations de la jeunesse dans toutes ses dimensions notamment la culture de la paix, l'emploi et le leadership est créé et opérationnel à différents niveaux sur le territoire national ;

Si les capacités des jeunes (H/F) sont renforcées pour porter les aspirations de leurs pairs et défendre leurs conditions d'épanouissement auprès des instances de décision ;

Si les autres acteurs (autorités administratives et locales, leaders communautaires, partis politiques, société civile, médias) sont outillés sur les rôles des jeunes dans le processus de la consolidation de la paix pendant cette transition et qu'ils apportent le soutien nécessaire ;

Si les informations qualitatives et quantitatives fiables sensibles aux conflits, concernant les jeunes sont disponibles et valorisées ;

Alors, les jeunes pourront participer d'une manière harmonieuse et concertée au processus de transition, aux décisions socio-politiques, aux activités de développement socioéconomique du pays et aux mécanismes communautaires de cohésion sociale et de réconciliation qui permettront à la transition d'être plus inclusive et apaisée ;

Parce qu'une meilleure collaboration et confiance existent entre les acteurs étatiques et les organisations de jeunes (filles et garçons) pour la gestion des problématiques communes en vue d'une transition inclusive et apaisée.

Aussi, les jeunes auront la possibilité de mieux se structurer, de s'informer, de renforcer leurs connaissances et capacités, de se faire entendre, d'améliorer leurs conditions économiques et de s'engager dans le dialogue pacifique.

d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet**

- **Résultat 1 : Les plateformes inclusives et fédératrices des jeunes sont structurées et fonctionnelles dans toutes les communes de la Guinée**

Produit 1.1. D'ici fin 2023 Le Conseil National des Jeunes et ses démembrements intègrent les propositions et recommandations formulées par les jeunes

Activité 1.1.1 : Organiser des consultations/fora auprès de toutes les catégories de jeunes (urbain, rural, scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, vivant avec handicap, issus du mouvement associatif, etc.) dans les 33 préfectures et les 8 chefs-lieux des régions administratives.

Cette activité sous l'égide du ministère de la jeunesse et des sports touchera au moins 2 000 jeunes dans toutes les préfectures et régions de la Guinée pour recueillir leurs avis, attentes et préoccupations sur la transition en générale et particulièrement sur les questions de la culture de la paix, de l'emploi et du leadership des jeunes dans le développement socioéconomique et politique du pays. Elle permet de recueillir leurs avis sur le processus de mise en place du CNJ et des perspectives de révision de la politique nationale de jeunesse.

Cette activité permettra de formuler des propositions et recommandations quant aux rôles et attentes de la jeunesse pendant la transition, mais aussi pour la mise en place du conseil national des jeunes de Guinée et ses démembrements. Aussi, des sessions spécifiques (focus-group) de consultations seront organisées en direction des jeunes femmes au niveau des communes pour recueillir les besoins, préoccupations et propositions de ces dernières. Dans la perspective de la révision de la politique nationale de la jeunesse, les recommandations et résolutions formulées par les jeunes seront analysées et priorisées et transmises aux autorités et autres acteurs (partenaires Bi et multilatéraux) impliqués sur la question de la jeunesse. Aussi l'occasion sera mise à profit pour faire adopter les textes fondamentaux régissant les plateformes inclusives et fédératrices (Conseils préfectoraux et régionaux, conseil national des jeunes) déjà élaborés par une commission nationale. Les foras seront soutenus par des activités socio-culturelles et sportive.

Ces foras seront également des espaces pour :

- Formuler des propositions et recommandations pour la mise en place du conseil national des jeunes ;
- Vulgariser la charte de la transition, d'autres instruments nationaux et internationaux de promotion de la jeunesse, des échanges et discussions autour de la place de la jeunesse pour une transition réussie et apaisée.

Il est prévu l'organisation d'une conférence nationale de la jeunesse avec la participation attendue du Président de la Transition.

Activité 1.1.2 : Actualiser, valider et vulgariser les textes réglementaires devant mettre en place le CNJ conformément aux recommandations des jeunes

Le CNJ est un cadre national d'expression, de consultation, de coordination, de représentation et d'action des jeunes de Guinée dont l'ancrage institutionnel est le ministère en charge de la jeunesse. Il est un organe consultatif dudit ministère.

Le conseil est une organisation apolitique, laïque et à but non lucratif. Il a pour rôle de ;

- Mettre en synergie les organisations de jeunes du pays afin d'accroître leur créativité et d'optimiser leur potentiel d'action, de participation au développement et à la consolidation de la paix ;

AS

- Jouer un rôle d'interface entre les jeunes d'une part, les pouvoirs publics et les institutions nationales et internationales agissant sur les sujets relatifs à la jeunesse d'autre part ;
- Préparer et assurer la représentation des jeunes aux concertations/instances locales, nationales et internationales.

Activité 1.1.3 : Organiser les élections des bureaux des conseils des jeunes de la base au sommet (rural et urbain):

Cette activité est placée sous la gestion du ministère de la Jeunesse. Les différents niveaux d'élection sont : communes rurales, communes urbaines, préfectures, régions et niveau national. Chaque plateforme de niveau supérieur est l'émanation de ses sous plateformes et ne seront concernées pour les votes que les associations de jeunesse en règle avec l'administration.

La composition des bureaux, les modalités de vote ainsi que les rôles et attributions des membres des plateformes sont définis par les textes fondamentaux (statuts, règlement intérieur et code électif) qui seront approuvés lors des concertations. Au moins 50% des membres seront des jeunes femmes.

Produit 1.2. Les capacités techniques et institutionnelles des bureaux des plateformes des jeunes au niveau national et central (Conseil National des Jeunes) sont accrues

Activité 1.2.1 : Renforcer les capacités techniques (formations, coaching, mentorat) des membres et services opérationnelles du CNJ sur le leadership, la prévention et la gestion des conflits, le plaidoyer, les techniques de négociations, le réseautage, la mobilisation des ressources, à la citoyenneté, des formations spécifiques en direction des jeunes femmes sur les thématiques du leadership transformationnel féminin, la prise de parole en public, etc.

Activité 1.2.2 : Équiper les structures du CNJ-Guinée (niveau régional national) en matériels bureautique de base et kits de sonorisation (ordinateur, imprimante, vidéoprojecteur, haut-parleur, micro etc...)

Activité 1.2.3 : Appuyer l'élaboration des documents internes et mise en place d'une stratégie de communication efficace et efficiente

- **Résultat 2 : Les jeunes participent activement dans le processus de la transition pour la consolidation de la paix**

Produit 2.1. Les acteurs de la transition (administratifs, politiques et locaux) et les plateformes inclusives des jeunes/ CNJ interagissent en vue d'une meilleure compréhension des besoins spécifiques

Le projet soutiendra pendant sa durée :

Activité 2.1.1 : Accompagner le CNJ à initier des plaidoyers en direction des membres du Conseil National de la Transition sur : i) l'intégration des besoins et préoccupations des jeunes dans les lois (Constitution et lois organiques) et politiques publiques nationales : participation des jeunes à la vie politique (positionnement dans les instances de prise de décisions et sur les listes électorales...), allocation budgétaire conséquente en faveur de la jeunesse dans le Budget National de Développement (BND); ii) le respect des engagements que la Guinée a ratifiés aux niveaux continental et international sur les questions de jeunes; iii) prise en compte du CNJ dans le budget du ministère de la jeunesse.

Activité 2.1.2: Soutenir la production et la diffusion médiatique des informations de qualité sur le développement personnel, la citoyenneté et le civisme des jeunes en lien avec la prévention des conflits, la cohésion sociale, la promotion de la participation de jeunes pour une transition apaisée (reportages radio/tv, débats, réseaux sociaux, vidéos, photos et affiches...)

Activité 2.1.3 : Soutenir le CNJ à engager des dialogues avec les partis politiques pour la prise en compte des aspirations des jeunes dans les programmes sociaux, économiques et politiques ainsi que leur positionnement et leur non-manipulation au sein des formations politiques.

- Activité 2.1.4 : Organiser une session d'information, d'orientation et de plaider en faveur des membres de la commission jeunesse du CNT sur l'importance de la participation des jeunes à une transition inclusive et apaisée (charte africaine de la jeunesse : la résolution 2250 des NU- Jeunesse, Paix et Sécurité ; UN strategy 2030 : Capitalisation du modèle CLJ)
- Activité 2.1.5 : Appuyer la participation des jeunes et agents du ministère en charge de la jeunesse aux différentes rencontres nationales (sessions de revues des pairs, participation des présidents des plateformes inclusives des jeunes au niveau régional au sessions de plaidoyers au CNT et d'autres instances nationales (gouvernement) et internationales (rencontres des jeunes initiés par les instances africaines au niveau sous régionales, régionales et continentale : Mano River Union, CEDEAO, Union Africaine).

Produit 2.2. Les plateformes inclusives de jeunesse au niveau local sont opérationnelles et participent au processus de développement communautaire et de consolidation de la paix

Activité 2.2.1 : Organiser des sessions d'échanges entre jeunes-jeunes et intergénérationnels entre jeunes et les acteurs locaux notamment les autorités locales sur les besoins spécifiques et la prévention des conflits.

Activité 2.2.2 : Soutenir les fora communautaires spécifique aux jeunes filles pour l'identification de leurs besoins et des approches de solutions : prises de décisions communautaires, participation aux efforts de consolidation de la paix au niveau local.

Activité 2.2.3. Appuyer la prise en compte des besoins et préoccupations des jeunes dans les documents de planification au niveau local (PDL et PAI).

Activité 2.2.4 : Accompagner les plateformes inclusives de jeunes dans les dialogues communautaires avec les leaders religieux et traditionnels.

Activité 2.2.5 : Initier et soutenir les activités de lutte contre la désinformation et les discours de haine à travers la collaboration entre les plateformes inclusives de jeunes, les radios rurales et communautaires et les réseaux de jeunes bloggeurs.

Activité 2.2.6 : Former les jeunes membres des plateformes inclusives et du CNJ en notions de bases d'entrepreneuriat social sensible à la paix et les coacher pour la mise en œuvre de leurs projets.

Produit 2.3. Les capacités techniques et institutionnelles du ministère de la jeunesse sont renforcées pour une meilleure prise en compte des questions de consolidation de la paix dans les documents de politiques et stratégies.

L'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) est un service du Ministère de la Jeunesse qui contribue en partenariat avec les autres ministères (jeunesse, promotion féminine, plan, éducation, santé, emploi...) à la mise en œuvre des politiques publiques y compris dans le cadre de la transition.

Des passerelles seront créées entre le Ministère de la Jeunesse et les autres ministères sectoriels pour la prise en compte des besoins et préoccupations des jeunes dans leur politique/stratégie. C'est dans cette dynamique qu'un cadre national de concertation des acteurs pour la jeunesse a été créé et qui regroupe l'ensemble des intervenants sur les questions de jeunesse dont la mission est de capitaliser, de coordonner et d'impulser les actions initiées en faveur de la promotion et de l'insertion socioéconomique des jeunes en vue d'adresser des réponses efficaces aux questions les concernant.

Ce cadre regroupe : les départements ministériels sectoriels; les Partenaires Techniques et Financiers (PTF); les structures de jeunesse, les Organisations de la société civile; les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs.

Activité 2.3.1 : Appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Observatoire National Jeunesse pour promouvoir la collecte, à l'analyse et à la diffusion les données statistiques les concernant désagrégées par sexe et âge.

Cet appui permettra à cette structure étatique d'avoir les capacités nécessaires pour suivre et évaluer toutes les initiatives portées par le ministère de la jeunesse notamment celles relatives à la consolidation de la paix tout en créant des synergies avec des centres et laboratoires socio-anthropologiques permettant in fine de mieux cerner avec des évidences en matière de consolidation de la paix. Aussi, il s'agira d'encourager des recherches approfondies en matière de paix et de sécurité.

Activité 2.3.2 : Accompagner l'élaboration de l'annuaire statistique désagrégé par sexe et âge du ministère de la jeunesse et des sports à travers l'implication des plateformes inclusives et CNJ.

Les informations spécifiques sur les jeunes sont souvent dissoutes dans les statistiques ou autres évaluations à l'échelle nationale. Cette activité a pour but d'analyser les statistiques officielles spécifiques aux jeunes et en rapport avec la consolidation de la paix. Selon l'importance, le CNJ peut faire réaliser des enquêtes spécifiques pour coupler les enquêtes et les recensements nationaux (ex: jeunes diplômés, migrants, jeunes en correctionnelle, art et sport, etc)

Activité 2.3.3 : Mettre en place une base de données sur les informations relatives aux questions de jeunesse avec un lien avec celle de l'institut national des statistiques pour une meilleure dissémination auprès des utilisateurs potentiels.

Selon la nature de la base de données existante, le projet initiera la conception et ou l'amélioration pour en faire un outil capable de centraliser et gérer les données et statistiques en lien avec ce projet et d'autres initiatives futures dans le cadre de la consolidation de la paix.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

e) Ciblage du projet.

Les bénéficiaires directs sont les jeunes (femmes et hommes) : âgés de 15 à 35 ans (en fonction des types d'activités) résidant dans les communes couvertes par le projet. Leur appartenance aux différentes structures de jeunesse y compris des jeunes des partis politiques qui seront mis en place au niveau local et le conseil national des jeunes au niveau central se fera sur la base d'une élection ou de consensus par leurs pairs (les autres jeunes). Les jeunes de ces différentes structures participeront de façon inclusive et responsable à la prévention et la gestion des conflits ainsi qu'au maintien de la paix et au développement de leurs localités.

Le ciblage des activités communautaires (sessions de dialogues, foras, révision PDI, PAI...) se fera à travers 2 approches :

- à l'échelle des 38 communes urbaines : les jeunes bénéficiaires du projet (élus par leur pairs) conduiront la mise en œuvre des interventions de dialogues et les foras communautaires. Les échanges avec les acteurs politiques, administratifs, locaux et médiatiques impliqueront des représentants des jeunes des communes rurales issues des plateformes inclusives de la même préfecture.

- à l'échelle des communes rurales : les activités seront orientées vers le recueil des besoins spécifiques des jeunes lors des consultations qui seront organisées en vue de leurs prises en compte pendant les révisions des PDL et PAI.

L'ensemble des bénéficiaires directs et indirects ciblés par le projet sont consignés dans le tableau ci-après

Produits	Types de bénéficiaires	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
D'ici fin 2023 Le Conseil national des jeunes et ses démembrements intègrent le propositions et recommandations formulées par les jeunes	- Jeunes consultés au niveau local et central (rural et urbain)	2 000	700	1 300
<i>Les capacités techniques et institutionnelles des bureaux des plateformes des jeunes au niveau national et central (Conseil National des Jeunes) sont accrues</i>	- Plateformes inclusives de jeunes au niveau préfectoral, régional et national	950	285	665
<i>Les acteurs de la transition (administratifs, politiques et locaux) et les plateformes inclusives des jeunes/ CNJ interagissent en vue d'une meilleure compréhension des besoins spécifiques.</i>	- Jeunes élus dans le bureau national du CNJ	11	4	7
	- Membres du Conseil National de la Transition	81	25	56
	- Responsables des partis politiques (plus de 18 ans)	100	30	70
	- Acteurs de la société civile	100	30	70
	- Journalistes des médias (radios et TV)	83	30	53
Les plateformes inclusives de jeunesse au niveau local sont opérationnelles et participent au processus de développement communautaire et de consolidation de la paix	- Jeunes élus dans les plateformes inclusives au niveau local	3 420	1 026	2 394
	- Élus locaux	684	342	342
	- Leaders religieux	228	50	178
	- Leaders traditionnels	152	76	76
	- Journalistes des radios rurales et communautaires	76	38	38
- Responsables d'organisations Communautaires de Base (OCB)	190	76	114	
<i>Les capacités techniques et institutionnelles du ministère en charge de la jeunesse sont renforcées pour une meilleure prise en compte des questions de consolidation de la paix dans les documents de politiques et stratégies</i>	- Cadres du Ministère de la Jeunesse (ONJ, Direction Nationale de la Jeunesse et le Bureau de Stratégie et de Développement)	15	5	10
Bénéficiaires totaux directs et indirects		8 090	2 717	5 373

AD

Le projet ciblera directement 3 420 jeunes (hommes et femmes) dont au moins 1 026 jeunes filles (soit 30%). Ces jeunes seront choisis par leurs pairs à travers un processus électif organisé dans chacune des 342 communes rurales et urbaines de la Guinée. Ces jeunes seront les membres des plateformes locales inclusives au niveau local. En amont de la mise en place des dites plateformes, 2 000 jeunes (hommes et femmes) seront concernés par différentes sessions d'interactions et de concertations à plusieurs niveaux. Il s'agit de : (i) 38 sessions de consultations locales des jeunes ; (ii) 8 foras régionaux de jeunesse et; (iii) une conférence nationale de la jeunesse.

En ce qui concerne le ciblage spécifique des jeunes femmes, le projet déploiera les stratégies suivantes :

- Campagne de sensibilisation de proximité (porte à porte) et de mobilisation des jeunes femmes pour leur adhésion au CNJ à travers le partenariat avec les structures de jeunes filles leaders ciblées par la mise en œuvre du projet (Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée et ses démembrements) ;
- Vulgarisation des textes réglementaires du CNJ consacrant le respect d'au moins 30% de participation féminine dans les bureaux des plateformes inclusives et du CNJ ;
- Information, sensibilisation et implication des leaders communautaires (religieux, sages, communicateurs traditionnels, parents/communautés) pour la participation des jeunes femmes;
- Cooptation et implication des jeunes influenceurs digitaux via les réseaux sociaux;
- Utilisation des médias de proximité (radios rurales et communautaires).

Aussi, dans une approche pluri-acteurs, le projet ciblera indirectement : 684 élus locaux dont 342 femmes, 228 leaders religieux, 152 leaders traditionnels, 100 responsables des partis politiques, 190 responsables d'organisations communautaires de base, 81 conseillers du CNT et 159 journalistes dont 68 femmes.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

L'UNFPA sera l'agence lead dans la mise en œuvre du projet. L'institution est un partenaire stratégique du ministère de la jeunesse et des sports dont il appuie dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets en faveur des femmes et des filles.

Son expertise dans l'accompagnement des initiatives en faveur des femmes et des jeunes, dans l'appui aux initiatives de consolidation de la paix, de décentralisation et de résilience servira pour faciliter la conduite des interventions du projet ; ainsi que le développement des approches communautaires participatives et inclusives. Elle assurera également la coordination générale des activités. L'UNFPA à travers ses représentants aux niveaux centraux et local apporteront un appui technique et substantif en vue d'assurer la consistance du projet avec le portefeuille PBF et promouvoir la durabilité.

Le PNUD est l'agence de développement des Nations Unies dont la mission est d'aider les gouvernements et les communautés à identifier et à mettre en œuvre leurs propres solutions aux défis de développement nationaux et mondiaux. Le PNUD est l'un des partenaires du gouvernement guinéen dans le domaine de la consolidation de la Paix. De même, sur la problématique des questions de jeunes, de femmes et de personnes handicapées. L'agence mettra son expertise à profit pour soutenir la mise en œuvre efficace des interventions du projet afin d'atteindre les résultats escomptés. Cette agence a appuyé la mise en place du programme national d'appui à l'emploi des jeunes dans les phases 1 (2008-2012) Phase 2 (2013-2015), le programme National d'Insertion socio-économique des jeunes (PNISEJ 2016-2020). Il a initié et soutenu avec le ministère de la jeunesse des actions de promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes tels que : entrepreneuriat des jeunes par la mise en relation avec les IMF, les centrales de métiers, le programme youthconnect et le projet youthconnect for women. Pour ces

AP

derniers. les activités fédératrices des jeunes (sportives et culturelles, BOOTCAMP, les forums, les salons) sont des espaces réservés pour impliquer les jeunes dans les questions de vivre ensemble et la cohésion sociale.

L'UNESCO travaillera au niveau stratégique en se focalisant sur le plaidoyer auprès des ministères clés. Ce plaidoyer sera préparé et conduit avec les autres agences partenaires de mise en œuvre du projet. L'UNESCO jouit également d'une bonne expertise dans le renforcement de capacités sur la consolidation de la paix, la cohésion sociale et la citoyenneté.

Les Ministères de la Jeunesse et des Sports et celui en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation seront les départements clés dans la mise en œuvre du projet car ils sont les mieux concernés par les domaines d'intervention de ce projet. Ils se chargeront des aspects stratégiques et assureront le volet appropriation, ainsi que de la coordination conjointe des activités du suivi, de supervision et d'évaluation. Par ailleurs, d'autres ministères tels que la promotion féminine, apporteront des appuis techniques substantiels dans la mise en œuvre du projet et feront également partie du comité de pilotage.

Au niveau décentralisé, les services techniques des Ministères susmentionnés, assureront l'appui technique et le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet en collaboration avec les communes ainsi que le bon fonctionnement des cadres de concertation.

La mise en œuvre des interventions du projet passera par la stratégie de faire faire à travers le partenariat avec les **organisations de la société civile (OSC) et d'organisations communautaire de base (OCB)** selon l'avantage comparatif de chacune :

Aide et Action : ONG ayant conduit un programme concerté de renforcement de capacités des organisations de la société civile dont l'objectif principale est de renforcer les capacités des organisations de la société civile sur la gouvernance, la gestion des ressources, la prévention des conflits et la défense des droits de l'homme. Son expérience dans le renforcement des capacités et l'accompagnement des organisations de la société civile dans la promotion de la culture de la paix pourrait être utile pour la mise en œuvre du présent projet.

Association Trait d'Union des Jeunes Guinéens (ATUJG) est une association apolitique, à but non lucratif basée à N'zérékoré. Elle est créée le 06 février 2010, agréée sous le N° ordonnance 04/07/2005 et contribue au développement socio-économique des adolescents et des jeunes par l'encadrement, l'information, l'éducation et la communication pour un changement de comportement.

ATUJG a une forte expérience dans le domaine de la mobilisation sociale des jeunes au niveau communautaire. Elle a développé plusieurs activités en direction des jeunes conducteurs de taxi-moto à N'zérékoré, Action concertée entre autres.

Conseils Locaux des Jeunes (CLJ), mis en place par un projet financé par PBF, vont appuyer techniquement les actions de sensibilisation de la communauté.

AfriYAN : le Réseau des Adolescents et Jeunes en Population et Développement Guinée a été officiellement lancé en décembre 2017. Le nouveau réseau de jeunes est composé de 24 associations constituées en des groupes thématiques évoluant dans la capitale Conakry. Ce réseau a été majeur dans la mise en place des Conseils Locaux de Jeunes.

ABLOGUI : Association des Blogueurs de Guinée est une ONG qui regroupe les blogueurs et Web activistes guinéens. Elle est créée en 2011 et milite pour la promotion des médias citoyens et de l'engagement citoyen au service de la bonne gouvernance, la préservation de la paix et de l'unité nationale. Elle encourage le partage du savoir et les initiatives innovantes dans les domaines des TIC.

AO

Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée : association fondée en 2016, elle milite pour les droits des femmes et filles. Elle a siège social à Conakry et dispose des antennes dans les 33 préfectures du pays. Les membres sont constitués que par de moins de 30 ans.

Ces organisations ont été sélectionnées sur la base des critères préalablement établis notamment l'expertise dans l'accompagnement des jeunes et des communes. D'autres organisations seront également sélectionnées sur le terrain selon les besoins précis liés à la mise en œuvre du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation: UNFPA Partenaires d'exécution :	7 122 185 USD	Fonds propres PBF France (Fonds MUSKOKA) Fonds Italien MHTF SUPPLY PC MGF VIH(UBRAF)	Conakry, Kindia, Labé, Mamou, Kankan et N'Zérékoré.	45 au total dont personnels dans la zone du projet	
Organisation bénéficiaire : PNUD Partenaires d'exécution :	23 184 158 USD	Fonds propres PBF Japon GEF Union européenne	Conakry, Boké, Labé, Mamou, Kankan, N'Zérékoré.	112 au total	
UNESCO	3 200 000 USD	Fonds propres Italie Japon	Conakry	3 au total	

b) Gestion et coordination du projet

Le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par les 3 agences (UNFPA – agence lead, PNUD et l'UNESCO). Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires d'exécution sur la base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'Entente (MOU) selon les cas, conformément aux exigences calendaires du projet. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires d'exécution. Une équipe de coordination sera mise en place et composée de :

- **Coordonnateur** : basé chez l'agence lead (UNFPA), sera chargé de l'appui technique, de la coordination, du suivi et de la supervision de la mise en œuvre des activités et de la liaison avec le Secrétariat du PBF et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il est également responsable de la synthèse des rapports des agences bénéficiaires. La coordination sera assurée par le spécialiste des questions de jeunesse (NOC/FT) de l'UNFPA. Un Staff déjà en poste au bureau pays et ayant une bonne expertise sur les questions de jeunesse et de consolidation de la paix.

- Un(e) Expert-e National-e (NPSA9) au compte du PNUD qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite Agence.
- Un(e) chargé(e) de projet, (UNESCO) qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite Agence.
- Un(e) chargé(e) de suivi et évaluation (UNFPA) : responsable du suivi des résultats, produits et des indicateurs du projet.
- Un(e) VNU National en charge de la communication (UNFPA) pour appuyer les aspects communications et plaidoyer.
- Deux (2) VNU Nationaux(les) en charge de la mobilisation sociale et de l'intermédiation communautaire autour du projet. Ils seront déployés sur le terrain (en province) pour assurer également le suivi et l'accompagnement de proximité.

Tableau des responsabilités.

Poste (% de temps consacré)	Responsabilités	Coût estimatif
Coordonnateur (100%)	Sera chargé de l'appui technique, de la coordination, du suivi et de la supervision de la mise en œuvre des activités et de la liaison avec le Secrétariat du PBF et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il est également responsable de la synthèse des rapports des agences bénéficiaires.	120 000 USD (Contribution du bureau pays de l'UNFPA)
2 Projets staffs à temps plein : 100% <ul style="list-style-type: none"> - Un(e) Expert-e National-e (NPSA9) au compte du PNUD - Chargé-e de projet (UNESCO) 	Auront pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite Agence	130 000 USD
Un chargé de suivi et évaluation 100%	Responsable du suivi des résultats, produits et des indicateurs du projet.	60 000 USD
Un VNU National en charge de la communication 100%	Appuyer les aspects communications et plaidoyer	25 000 USD
Deux (2) VNU Nationaux en charge de la mobilisation sociale 100%	Ils seront déployés sur le terrain (en province) pour assurer également le suivi et l'accompagnement de proximité.	50 000 USD

Cette équipe assurera la mise en œuvre des différentes interventions du projet et sera responsable du suivi quotidien, de la préparation des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers ainsi que de la mise en œuvre globale du projet. Il faut préciser que la présence des bureaux décentralisés/ points focaux des agences impliquées UNFPA et PNUD dans les régions de Kindia, Mamou, Labé, Kankan et N'Zérékoré facilitera le suivi rapproché des activités.

AD

En outre, l'équipe de coordination en lien avec le secrétariat du PBF, s'assurera que les rencontres mandataires se tiennent régulièrement : les comités techniques de suivi tous les trois mois, les comités de pilotage tous les six mois et autres rencontres Adhoc.

Un membre de l'équipe du projet sera maintenu au moins 3 mois après la fin du projet pour assurer les exigences relatives à la clôture opérationnelle du projet dont les rapports finaux, l'évaluation finale et le COPIL final.

c) Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Troubles sociopolitiques entraînant la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays	Moyen	Mesures de communication efficace et engagement des acteurs locaux à toutes les étapes du programme
L'instabilité macro-économique met en cause la contribution de l'Etat qui réduirait l'efficacité de certaines interventions	Moyen	La mise en place du CNJ est une priorité ancrée dans la feuille de route de ministère de la jeunesse. Les besoins du CNJ seront partie intégrante du budget alloué au ministère de la Jeunesse et des sports
Méfiance des jeunes à la base envers les acteurs publics et parties prenantes du ministère de la jeunesse	Faible	Une forte inclusion à travers des jeunes leaders, une communication efficace et une transparence autour des actes posés favorisent l'adhésion des groupes cibles
Absence de leadership politique, mauvaise gouvernance (administrative, économique et financière) du CNJ et de ses plateformes locaux	Moyen	Promotion d'une approche participative et inclusive de tous les membres et renforcement des capacités des membres
Recrudescence des cas de COVID- 19 entraînant des mesures sanitaires contraignantes	Faible	Le respect des mesures sanitaires en vigueur
La faible implication des autorités et la disponibilité des points focaux	Moyen	L'implication des nouvelles autorités au processus d'élaboration du ProDoc d'une part et l'organisation d'un atelier d'orientation des points focaux ainsi que le plaidoyer auprès des direction des ministres et secrétaires généraux des départements impliqués d'autre part.
Tentative de politisation du bureau du e Conseil National des Jeunes par les acteurs politiques et les autorités de la transition	Moyen	Pour mitiger ce risque, le projet mettra l'accent sur la sensibilisation des jeunes, des élus locaux, des acteurs étatiques et politiques sur le caractère apolitique du CNJ.

		<p>Au cours de toutes les activités (formations et sessions communautaires) le rôle du CNJ sera expliqué. Quelques articles des textes réglementaires sont consacrés au caractère apolitique du CNJ et de ses membres.</p>
--	--	--

d) Suivi / évaluation

Le suivi-évaluation sera basé sur l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR) en suivant les performances à tous les niveaux de la chaîne des résultats (produits et résultats). Les missions conjointes de suivi de terrain seront menées pour constater l'évolution des activités ainsi que les collectes de données régulières pour renseigner les indicateurs de produits et de résultats. Par ailleurs, les études de baseline et endline seront conduites pour constater l'évolution des indicateurs ou des changements escomptés.

Les rapports semestriels et annuels pour rendre compte de l'évolution du projet et de sa performance aussi bien que les changements observés, les contraintes identifiées et les solutions apportées ainsi que les leçons apprises seront produits.

Dans le souci de redevabilité envers les parties prenantes, il sera mis en place un mécanisme régulier de communication sur l'évolution du projet à travers les canaux de communication appropriés.

Des outils comme le tableau de bord de suivi du plan de travail, le tableau de bord de suivi de la performance des indicateurs, les outils de collecte des données sur les indicateurs de performances (KPI) seront élaborés et disponibles.

Plusieurs types de suivi seront réalisés à savoir :

i) le suivi de l'exécution (suivi du processus) lequel portera sur l'état d'avancement et de réalisation des activités des différentes composantes prévues dans le PTA, d'identifier les écarts dans la mise en œuvre afin d'apporter des actions correctives. Le suivi se fera mensuellement, trimestriellement et semestriellement :

ii) le suivi de la performance, qui permettra de collecter des informations sur les progrès réalisés au niveau des indicateurs de performances des résultats contenus dans le plan ou la matrice de suivi-évaluation. Les indicateurs de produits et de résultats feront l'objet de mesure régulière et de mise à jour afin d'évaluer les progrès réalisés y compris les écarts :

iii) le suivi des bénéficiaires pour prendre en compte leurs degrés de satisfaction des interventions et apporter éventuellement les mesures correctives.

iv) le suivi des risques pour le contexte et les risques liés à la mise en œuvre des résultats afin d'apporter les mesures de mitigations prévues.

v) le suivi financier permettra de comparer et d'analyser les dépenses. Autrement dit, les dépenses prévues et celles réalisées et d'identifier si possible les écarts

En ce qui concerne l'évaluation, deux enquêtes de perception (initiale et finale) seront conduites pour d'une part renseigner les indicateurs de base (baseline) et d'autre part mesurer les changements opérés. Une évaluation finale indépendante sera menée à la fin du projet pour analyser l'atteinte des résultats et ressortir les leçons apprises.

Les données seront collectées selon des périodicités définies et analysées par chaque agence. Les données seront collectées sur le terrain par les spécialistes en suivi-évaluation de chaque agence, traités et analysés. Chaque agence assurera le contrôle de la qualité des données de terrain et fournira des rapports à l'UNFPA qui assurera à son tour, le rôle de contrôle et de la compilation des données pour produire un rapport commun des actions. Le suivi évaluation de l'agence lead en collaboration avec l'équipe de suivi évaluation des agences récipiendaires se chargeront de mettre en œuvre le plan de suivi évaluation.

Dans ce projet, le suivi évaluation s'exercera à trois niveaux essentiels :

Le niveau opérationnel :

L'équipe de projet des agences récipiendaires (UNFPA, PNUD ET UNESCO), le Ministère lead et le Secrétariat de PBF se réuniront mensuellement pour examiner l'avancement du plan de mise en œuvre et les contraintes rencontrées pour envisager des solutions appropriées permettant la réalisation des activités en lien avec les résultats escomptés et les moyens financiers déployés.

Le niveau technique : il sera tenu trimestriellement un comité technique de suivi du projet pour évaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet et prendre certaines mesures de réajustement ou de réajustement afin de surmonter des contraintes éventuelles. Cette instance regroupera : les représentants des Ministères concernés (Points focaux), le pool des conseiller de la primature (Points focaux) et les représentants du Secrétariat du PBF en Guinée et ceux des agences récipiendaires.

Le niveau stratégique : ce niveau de suivi est assuré par un Comité de pilotage. Il se réunit une fois par semestre. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux. Le Comité pilotage pourra ainsi proposer au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO), à travers le Secrétariat du PBF et l'Agence lead des modifications du projet pour l'ajuster aux exigences du contexte national et local.

Ce comité de pilotage présidé par le Ministre lead de la partie nationale, regroupera : les chefs d'agence récipiendaires, les conseillers de la primature en charge des questions de consolidation de la paix, les points focaux des ministères concernés, les représentants organisations de la société civile et/ou des communautés bénéficiaires ainsi que le secrétariat du PBF en Guinée.

À préciser que le montant alloué au suivi des activités est de 85 000 \$ USD qui inclut l'enquête de perception initiale du projet (étude de base) et pour l'évaluation finale indépendante le montant s'élève à 50 000 \$ USD.

Au-delà des instances de gouvernance traditionnelles (Copil et comité technique de projet) un mécanisme de coordination sous l'égide du RC, et composé des Représentants des agences, de la PDA, du secrétariat du PBF, des ministres, les représentants des OSC nationales impliquées dans les projets sera mis en place pour :

1. Favoriser une meilleure orientation/réflexion stratégique en lien avec la vision régionale de sécurité et paix de UNOWAS et des autorités nationales ;
2. Veiller régulièrement à la complémentarité et à la subsidiarité entre les projets d'appui à la transition
3. Faciliter les ajustements/adaptations conjoncturelles nécessaires à l'optimisation de la valeur ajoutée et de l'impact de chacun des projets et de l'ensemble des interventions des Nations Unies durant la Transition. Assurer de l'atteinte des résultats et de la redevabilité vis-à-vis de la partie nationale et des bénéficiaires.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

La mise en place d'un mécanisme formel permettant de consulter les jeunes sur les sujets qui les concernent est inscrite sur la feuille de route et des priorités du Gouvernement de transition. A cet effet le Conseil National des jeunes bénéficiera d'une prise en compte dans la budgétisation annuelle du ministère de la jeunesse et des sports.

La pérennisation du CNJ sera en partie liée à sa capacité à mettre en œuvre les différentes actions contenues dans son plan de travail en collaboration avec les Agences du Système des Nations Unies et autres Partenaires Techniques et Financiers, le partenariat avec les acteurs locaux et la synergie d'actions avec les partenaires déjà présents sur le terrain et complémentaires à son plan stratégique. D'autre part, en bénéficiant d'un renforcement des compétences et capacités pour le suivi et la gestion des actions, les plateformes locales se pérenniseront à travers la mobilisation locale, l'implication, le partage des objectifs avec les bénéficiaires et la prise en compte de ses priorités dans les PDL/PAI. En outre, le Ministère de la Jeunesse est dans la dynamique de faire un plaidoyer auprès du Conseil National de la Transition (CNT), organe législatif de la transition, pour consacrer des dispositions de prise en charge du CNJ dans les textes de lois tout en prévoyant des lignes budgétaires dans le Budget National de Développement (BND).

A l'instar des autres pays, le Conseil National des jeunes sera affilié au Conseil Africain des jeunes. Le fait de faire partie de ce réseau panafricain lui permettra de continuer à partager ses expériences et de mettre à jour les progrès réalisés dans d'autres pays ayant un contexte socio-économique similaire. Cette affiliation lui permettrait à terme de devenir incontournable dans le dialogue social en Guinée.

Pour garantir la durabilité et la visibilité du CNJ, un plan intégré de communication permettra d'obtenir une réelle adhésion de tous les acteurs. L'existence d'un plan de développement stratégique pluriannuel facilite la négociation et la mise en place de programmes de collaboration avec les partenaires stratégiques (institutions bi et multi latérales) sur les projets qui y seront contenus. Il permet d'obtenir des financements additionnels à ceux déjà mobilisés à travers le ministère de la jeunesse et des sports et le SNU. Aussi, un plan de communication sur le projet sera élaboré dès le début du projet pour veiller à créer un effet catalytique du projet.

La durabilité des interventions relatives à l'entrepreneuriat, aux questions statistiques et aux activités communautaires sera assurée à travers : i) la prise en compte des préoccupations des jeunes issus des interventions communautaires dans les PDL et PAI, ii) l'acquisition des compétences chez les jeunes leur permettant de mobiliser les ressources, iii) la création des partenariats locaux avec notamment le secteur privé et d'autres sources alternatives de financement (Fonds de Développement Local, Agence Nationale de Financement des Collectivités, Le contenu local, ect...)

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que

As

les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Planification	
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A
Genre	
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires d'allocations GEWE ?	X

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X	Eu égard à la couverture géographique du projet, volume des activités nécessitant une présence régulière sur le terrain, la location de véhicule va s'avérer très cher. Raison pour laquelle il est prévu l'acquisition d'un véhicule.	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X	Le coordonnateur du projet est un staff (grade : NOC) dont la prise en charge est assurée par les fonds propres de l'agence lead (UNFPA).	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document:

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget:

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

AS

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹¹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹¹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les plateformes inclusives et fédératrices des jeunes sont structurées et fonctionnelles dans toutes les communes de la Guinée		Indicateur 1 a : Proportions des recommandations formulées par les jeunes issues des plateformes inclusives et fédératrices intégrées dans la politique nationale de la jeunesse Niveau de référence : 0% Cible : 60 % dont 30% sont spécifiques aux jeunes femmes/filles	Rapport de mise en place et de l'évaluation finale du projet	
(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)		Indicateur 1 b : Niveau de perception des jeunes (hommes et filles) sur le fonctionnement du CNJ Niveau de référence : N/A Cible : 70 % Bonne	Rapport d'enquête auprès des communautés Périodicité : Semestrielle/Annuelle	
(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 1 b : Taux d'allocation budgétaire du gouvernement dans le fonctionnement du CNJ Niveau de référence : N/A Cible : 70 %	Budget National de Développement (BND)	
	Produit 1.1 <u>D'ici fin 2023</u> <u>Le Conseil national des jeunes et ses</u>	Indicateur 1.1.1 : Nombre de jeunes femmes et jeunes hommes ayant	Compte rendus et rapports sur les consultations nationales	

<p><u>démembrements intègrent les propositions et recommandations formulées par les jeunes</u></p> <p>Activité 1.1.1 : Organiser des consultations/fora auprès de toutes les catégories de jeunes (urbain, rural, scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, vivant avec handicap, issus du mouvement associatif, etc.) dans les 33 préfectures et les 8 chefs-lieux des régions administratives.</p> <p>1.1.2 : Élabore, valide et vulgariser les textes réglementaires devant mettre en place le CNJ conformément aux recommandations des j</p>	<p>participé aux sessions de consultations dans toutes les préfectures et Conakry.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2 000 (1 300 jeunes hommes et 700 jeunes femmes)</p> <p>Indicateur 1.1.2 :</p>	<p>Rapports d'activité du projet Semestrielle/Annuelle</p> <p>-Rapports de suivi des activités du projet ;</p> <p>-Document révisé de la politique nationale de la jeunesse,</p> <p>-Document synthèse des recommandations formulés par les jeunes issues des consultations.</p> <p>Périodicité : semestriel et annuel</p> <p>Compte rendus et rapports d'exécution et analyse des foras régionaux</p>	
	<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de jeunes (h /f) membres élus ou coptés pour une représentation dans les différentes plateformes inclusives et fédératrices au niveau local et national</p> <p>Niveau de référence : 133 (Jeunes élus des CLJ) Cible : 950 dont 285 jeunes femmes</p>		

<p>Produit 1.2 : <u>Les capacités techniques institutionnelles des bureaux des plateformes des jeunes au niveau national et central (Conseil National des Jeunes) sont accrues</u></p> <p>Activité 1.2.1 : Renforcer les capacités techniques (formations, coaching, mentorat) des membres et services opérationnelles du CNJ sur le leadership, la prévention et la gestion des conflits, le plaidoyer, les techniques de négociations, le réseautage, la mobilisation des ressources, à la citoyenneté, des formations spécifiques en direction des jeunes femmes sur les thématiques du leadership transformationnel féminin, la prise de parole en public, etc.</p> <p>Activité 1.2.2 : Équiper les structures du CNJ-Guinée (niveau régionale national) en matériels bureautique de</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : nombre de bureaux de plateforme mise en place et fonctionnels</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 47 (33 préfectures, 5 communes de Conakry, 8 régions et la faitière nationale) dont 10 dirigé par des jeunes filles</p>	<p>-Rapport de mission de mise en place du CNJ et de ses démembrements</p> <p>-Rapports de suivi des activités du projet</p> <p>Périodicité : semestriel et annuel</p>	
		<p>-PV d'installation</p> <p>-Rapports de suivi des activités du projet</p> <p>Périodicité : semestriel et annuel</p>	

<p>Résultat 2: Les jeunes participent activement dans le processus de la transition pour la consolidation de la paix</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>base et kits de sonorisation (ordinateur, imprimante, vidéoprojecteur, haut-parleur, micro etc...)</p> <p>Activité 1.2.3 : Appuyer l'élaboration des documents internes et mise en place d'une stratégie de communication efficace et efficiente</p>			
		<p>Indicateur 2 a : Pourcentage de jeunes (femmes et hommes) représentés dans les postes de prise de décisions politiques (électifs et nominatif) désagréé par niveau (local et national)</p> <p>Niveau de référence : A définir pendant l'étude de base</p> <p>Cible: + 15% (augmentation d'au moins 15%)</p>	<p>Rapport de l'enquête des perceptions du projet.</p> <p>Rapports de suivi de recommandations semestriel et annuel</p>	

AD

		<p>Indicateur 2b : Pourcentage des jeunes (h/f) ayant une bonne perception des interventions des plateformes et du CNJ désagrégé par sexe. Niveau de référence : enquête de perception Cible: + de 60%</p>		
<p><u>Les acteurs de la transition (administratifs, politiques et locaux) et les plateformes inclusives des jeunes/ CNJ interagissent en vue d'une meilleure compréhension des besoins spécifiques.</u> Liste des activités relevant du produit: Activité 1 : Accompagner le CNJ à initier des plaidoyers en direction des membres du Conseil National de la Transition sur : i) l'intégration des besoins des jeunes dans les lois et politiques publiques nationales, ii) le respect des engagements que la Guinée a ratifié aux niveaux continental et international sur les questions de jeunesse, iii) prise en compte du CNJ dans le</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de sessions de dialogues organisées par les plateformes inclusives des jeunes au niveau local. Niveau de référence : 0 Cible : 1 000 dialogues en raison de 1/semestre par localité dont 30% organisés par des jeunes femmes</p> <p>Indicateur 2.1.2 Nombre de diffusions médiatiques réalisées pour la promotion de la participation des jeunes à une transition apaisée Niveau de référence : 0 Cible : 636</p>	<p>Rapports de suivi des activités du projet Périodicité : semestriel et annuel</p> <p>Support radios et Tv des émissions Rapport d'activités Semestriel et annuel</p>		

budget du ministère de la jeunesse.

Activité 2 : Soutenir la production et la diffusion médiatique des informations de qualité sur le développement personnel, la citoyenneté et le civisme des jeunes en lien avec la prévention des conflits, la cohésion sociale, la promotion de la participation de jeunes pour une transition apaisée (reportages radio/tv, débats, réseaux sociaux, vidéos, photos et affiches...)

Activité 3 : Soutenir le CNUJ à engager des dialogues avec les partis politiques pour la prise en compte des aspirations des jeunes (structuration et fonctionnement) dans leur programme politique et socio-économique.

Activité 2.1.4: Organiser une session d'information, d'orientation et de plaidoyer en faveur des membres de la commission

jeunesse du CNT sur l'importance de la participation des jeunes à une transition inclusive et apaisée (charte africaine de la jeunesse ; la résolution 2250 des NU- Jeunesse, Paix et Sécurité ; UN strategy 2030 ; Capitalisation du modèle CLJ).

Appuyer la participation des jeunes et agents du ministère en charge de la jeunesse aux différentes rencontres nationales (sessions de revues des pairs, participation des présidents des plateformes inclusives des jeunes au niveau régional au sessions de plaidoyers au CNT et d'autres instances nationales (gouvernement) et internationales (rencontres des jeunes initiés par les instances africaines au niveau sous régionales, régionales et continentale : Mano River Union, CEDEAO, Union Africaine).

	<p>Produit 2.2 <u>Les plateformes inclusives de jeunesse au niveau local sont opérationnelles et participent au processus de développement communautaire et de consolidation de la paix</u></p> <p>Activité 2.2.1. Organiser des sessions d'échanges entre jeunes-jeunes et intergénérationnels entre jeunes et les acteurs locaux notamment les autorités locales sur les besoins spécifiques et la prévention des conflits</p> <p>Activité 2. Soutenir les fora communautaires spécifiques aux jeunes femmes pour l'identification de leur besoins et des approches de solutions : prises de décisions communautaires, participation aux efforts de consolidation de la paix .</p> <p>Activité 3. Appuyer la prise en compte des besoins et</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de de PDL et PAI ayant intégré les priorités des jeunes</p> <p>Niveau de référence : 18</p> <p>Cible : 362</p> <p>Indicateur 2.2.2</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>	<p>Rapports de suivi des activités du projet</p> <p>Périodicité : semestriel et annuel</p> <p>Rapports de suivi des activités du projet</p> <p>Périodicité : semestriel et annuel</p>	

<p>préoccupations des jeunes dans les documents de planification au niveau local (PDL et PAI)</p> <p>Activité 4. Accompagner les plateformes inclusives de jeunes dans les dialogues communautaires avec les leaders religieux et traditionnels</p> <p>Activité 5. Initier et soutenir les activités de lutte contre la désinformation et les discours de haine à travers la collaboration entre les plateformes inclusives de jeunes, les radios rurales et les communautés et les réseaux de jeunes bloggeurs.</p> <p>Activité 6. Former les jeunes en notions de bases d'entreprenariat social sensible à la paix et les coacher pour la mise en œuvre de leurs projets.</p>		<p>Rapports de suivi des activités du projet</p>	
<p>Produit 2.3 <u>Les capacités techniques et institutionnelles du</u></p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Existence d'une base de données dynamique et opérationnelle</p>		

AD

<p><i>ministère en charge de la jeunesse sont renforcées pour une meilleure prise en compte des questions de consolidation de la paix dans les documents de politiques et stratégies</i></p> <p>Activité 2.3.1 : Appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Observatoire National Jeunesse pour promouvoir la collecte, à l'analyse et à la diffusion les données statistiques les concernant.</p> <p>Activité 2.3.2 : Accompagner l'élaboration de l'annuaire statistique du ministère en charge de la jeunesse à travers l'implication des plateformes inclusives et CNJ.</p> <p>Activité 2.3.3 : Mettre en place une base données sur les informations relatives aux questions de jeunesse ayant une interférence avec celle de l'institut national des</p>	<p>Niveau de référence : Non Cible : oui</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Pourcentage des documents politiques et stratégies du ministère de la jeunesse intégrant les questions de consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence : à déterminer avec une enquête de perception et finale Cible : 70% des documents politiques et stratégies intégrant les questions de consolidation de la paix</p>	<p>Périodicité : Trimestrielle</p>	

AD

Annexe D - Budget du projet PBF

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de resultat/ produit	Formulation du resultat/ produit/activite	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD) UNFPA	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD) UNESCO	Total
RESULTAT 1:	Les plateformes inclusives et fédératrices des jeunes sont structurées et fonctionnelles dans toutes les communes de la Guinée				
Produit 1.1:	D'ici fin 2023 Le Conseil national des jeunes et ses démembrements intègrent le propositions et recommandations formulées par les jeunes				
Activite 1.1.1:	Organiser des consultations/fora auprès de toutes les catégories de jeunes (urbain, rural, scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, vivant avec handicap, issus du mouvement associatif, etc.) dans les 33 préfectures et les 8 chefs-lieux des régions administratives.	\$ 140,000.00			\$ 140,000.00
Activite 1.1.2:	Actualiser, valider et vulgariser les textes réglementaires devant mettre en place le CNJ conformément aux recommandations des jeunes	\$ 140,000.00			\$ 140,000.00
Activite 1.1.3:	Organiser les élections des bureaux des conseils des jeunes de la base au sommet (rural et urbain);	\$ 30,000.00	\$ 30,000.00		\$ 60,000.00
	Produit total	\$ 310,000.00	\$ 30,000.00	\$ -	\$ 340,000.00

Produit 1.2:	Les capacités techniques et institutionnelles des bureaux des plateformes des jeunes au niveau national et central (Conseil National des Jeunes)				
Activite 1.2.1	Renforcer les capacités techniques (formations, coaching, mentorat) des membres et services opérationnelles du CNJ sur le leadership, la prévention et la gestion des conflits, le plaidoyer, les techniques de négociations, le réseautage, la mobilisation des ressources, à la citoyenneté, des formations spécifiques en direction des jeunes femmes sur les thématiques du leadership transformationnel féminin, la prise de parole en public, etc.	\$ 60,000.00		\$ 100,000.00	\$ 160,000.00
Activite 1.2.2	Équiper les structures du CNJ-Guinée (niveau régional/plateformes locales et structure national) en matériels bureautique de base et kits de sonorisation (ordinateur, imprimante, vidéoprojecteur, haut-parleur, micro etc...)	\$ 30,000.00	\$ 80,000.00		\$ 110,000.00
Activite 1.2.4	Appuyer l'élaboration des documents internes et mise en place d'une stratégie de communication efficace et efficiente		\$ 70,000.00		\$ 70,000.00
	Produit total	\$ 90,000.00	\$ 150,000.00	\$ 100,000.00	\$ 340,000.00
RESULTAT 2:	Les jeunes occupent une place prépondérante et jouent un rôle participatif indéniable d'acteurs majeurs dans le processus du développement				
Produit 2.1	Les acteurs de la transition (administratifs, politiques et locaux) et les plateformes inclusives des jeunes/ CNJ interagissent en vue d'une meilleure				

Activite 2.1.1	Accompagner le CNJ à initier des plaidoyers en direction des membres du Conseil National de la Transition sur : i) l'intégration des besoins des jeunes dans les lois et politiques publiques nationale, ii) le respect des engagements que la Guinée a ratifié aux niveaux continental et international sur les questions de jeunesse, iii) prise en compte du CNJ dans le budget du ministère de la jeunesse.		\$ 30,000.00		\$ 30,000.00
Activite 2.1.2	Soutenir la production et la diffusion médiatique des informations de qualité sur le développement personnel, la citoyenneté et le civisme des jeunes en lien avec la prévention des conflits, la cohésion sociale, la promotion de la participation de jeunes pour une transition apaisée (reportages radio/tv, débats, réseaux sociaux, vidéos, photos et affiches...)	\$ 45,000.00			\$ 45,000.00
Activite 2.1.3	Soutenir le CNJ à engager des dialogues avec les partis politiques pour la prise en compte des aspirations des jeunes dans les programmes sociaux, économiques des jeunes politiques ainsi que (structuration et fonctionnementleur positionnement) et leur non manipulation au sein des formations politiques. dans leur programme politique et socio-économique.		\$ 30,000.00		\$ 30,000.00

Activite 2.1.4	Organiser une session d'information, d'orientation et de plaider en faveur des membres de la commission jeunesse du CNT sur l'importance de la participation des jeunes à une transition inclusive et apaisée (charte africaine de la jeunesse ; la résolution 2250 des NU- Jeunesse, Paix et Sécurité ; UN strategy 2030 ; Capitalisation du modèle CLJ)	\$ 30,000.00			\$ 30,000.00
Activite 2.1.5	Appuyer la participation des jeunes et agents du ministère en charge de la jeunesse aux différentes rencontres nationales (sessions de revues des pairs, participation des présidents des plateformes inclusives des jeunes au niveau régional au sessions de plaidoyers au CNT et d'autres instances nationales (gouvernement) et internationales (rencontres des jeunes initiés par les instances africaines au niveau sous régionales, régionales et continentale : Mano River Union, CEDEAO, Union Africaine).	\$ 50,000.00			\$ 50,000.00
	Produit total	\$ 125,000.00	\$ 60,000.00	\$ -	\$ 185,000.00
Produit 2.2	Les plateformes inclusives de jeunesse au niveau local sont opérationnelles et participent au processus de développement communautaire et de				

Activite 2.2.1	Organiser des sessions d'échanges entre jeunes-jeunes et intergénérationnels entre jeunes et les acteurs locaux notamment les autorités locales sur les besoins spécifiques et la prévention des conflits			\$ 60,000.00	\$ 60,000.00
Activite' 2.2.2	Soutenir les fora communautaires spécifique aux jeunes filles pour l'identification de leurs besoins et des approches de solutions : prises de décisions communautaires, participation aux efforts de consolidation de la paix au niveau local.	\$ 40,000.00			\$ 40,000.00
Activite 2.2.3	Appuyer la prise en compte des besoins et préoccupations des jeunes dans les documents de planification au niveau local (PDL et PAI)		\$ 40,000.00		\$ 40,000.00
Activite 2.2.4	Accompagner les plateformes inclusives de jeunes dans les dialogues communautaires avec les leaders religieux et traditionnels			\$ 20,000.00	\$ 20,000.00
Activite 2.2.5	Initier et soutenir les activités de lutte contre la désinformation et les discours de haine à travers la collaboration entre les plateformes inclusives de jeunes, les radions rurales et communautaires et les réseaux de jeunes bloggeurs.	\$ 35,000.00			\$ 35,000.00
Activite 2.2.6	Former les jeunes membres des plateformes inclusives et du CNJ en notions de bases d'entreprenariat social sensible à la paix et les coacher pour la mise en œuvre de leurs projets.		\$ 100,000.00		\$ 100,000.00
Produit total		\$ 75,000.00	\$ 140,000.00	\$ 80,000.00	\$ 295,000.00

Produit 2.3	Les capacités techniques et institutionnelles du ministère de la jeunesse sont renforcées pour une meilleure prise en compte des questions de co				
Activite 2.3.1	Appuyer le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Observatoire National Jeunesse pour promouvoir la collecte, à l'analyse et à la diffusion les données statistiques les concernant désagrégées par sexe et âge genre.	\$ 30,000.00			\$ 30,000.00
Activite 2.3.2	Accompagner l'élaboration de l'annuaire statistiques désagrégé par sexe et âgegenre du ministère de la jeunesse et des sports à travers l'implication des plateformes inclusives et CNJ.		\$ 35,000.00		\$ 35,000.00
Activite 2.3.3	Mettre en place une base de données sur les informations relatives aux questions de jeunesse avec un lien avec celle de l'institut national des statistiques pour une meilleure dissémination auprès des utilisateurs potentiels.		\$ 20,000.00		\$ 20,000.00
Produit total		\$ 30,000.00	\$ 55,000.00	\$ -	\$ 85,000.00

Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activites si-dessus	1 coordonnateur (UNFPA) , 2 Projets staffs à temps plein : 100% - Un(e) Expert-e National-e (NPSA9) au compte du PNUD Chargé-e de projet (UNESCO) , 3 VNU UNFPA (2 terrain et 1 Communication)	\$ 135,000.00	\$ 70,000.00	\$ 60,000.00	\$ 265,000.00
Coûts operationnels si pas inclus dans les activites si-dessus	Fournitures et autres matériels du bureau (Forfait) (ordinateur portable, appareil photo numérique , vidéoprojecteur)	\$ 30,000.00	\$ 10,000.00	\$ 10,000.00	\$ 50,000.00
	Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 55,000.00	\$ 15,000.00	\$ 15,000.00	\$ 85,000.00

	Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (Locaux VSAT Sécurité Assurance Autres charges communes)	\$ 30,000.00	\$ 20,000.00	\$ 20,000.00	\$ 70,000.00
Budget de suivi	Suivi & Evaluation des activités du projet	\$ 90,000.00	\$ 30,000.00	\$ 30,000.00	\$ 150,000.00
Budget pour l'évaluation finale indépendante	Evaluation finale du projet par un cabinet indépendant	\$ 50,000.00			\$ 50,000.00
	Coûts supplémentaires total	\$ 390,000.00	\$ 145,000.00	\$ 135,000.00	\$ 670,000.00

Totaux				
	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD) UNFPA	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD) UNESCO	Total
Sous-budget total du projet	\$ 1,020,000.00	\$ 580,000.00	\$ 315,000.00	\$ 1,915,000.00
Coûts indirects (7%):	\$ 71,400.00	\$ 40,600.00	\$ 22,050.00	\$ 134,050.00
Total	\$ 1,091,400.00	\$ 620,600.00	\$ 337,050.00	\$ 2,049,050.00

Répartition des tranches basée sur la performance				
	Organisation recipiendiaire 1 (budget en USD) UNFPA	Organisation recipiendiaire 2 (budget en USD) PNUD	Organisation recipiendiaire 3 (budget en USD) UNESCO	Total
Première tranche	\$ 763,980.00	\$ 434,420.00	\$ 235,935.00	\$ 1,434,335.00
Deuxième tranche	\$ 327,420.00	\$ 186,180.00	\$ 101,115.00	\$ 614,715.00
Troisième tranche (le cas échéant)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Total	\$ 1,091,400.00	\$ 620,600.00	\$ 337,050.00	\$ 2,049,050.00

\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	\$ 711,550.00
% alloué à GEWE	34.73%
\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	\$ 214,000.00
% alloué à S&E	10.44%
<p>Note: Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.</p>	

Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité réservée pour action directe sur l'égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas échéant)	Niveau de dépense/engagement actuel (à remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas échéant (e.g sur types des entrants ou justification du budget)	Catégorie budgétaire
40%		Faciliter la prise en charge des jeunes femmes aux consultations et fora qui seront organisés dans les préfectures		6
40%		Prise en charge des frais liés aux sessions spécifiques de vulgarisation des textes réglementaires en direction des jeunes femmes (sous-forme d'atelier)		6
40%		Prise en charge des frais liés à la participation des jeunes femmes dans les comités devant conduire l'organisation des élections des bureaux des conseils de jeunes à tous les niveaux		6
\$ 136,000.00	\$ -			

es) sont accrues

40%		Frais liés à la prise en charge des jeunes femmes lors des sessions de formations		6
40%		Coûts évalués des matériels devant revenir aux jeunes femmes membres des plateformes inclusives locales et le CNJ		4
40%		Ceci implique les frais liés à la participation des jeunes femmes à l'atelier de élaboration de la stratégie de communication		4
\$ 136,000.00	\$ -			
it et de la consolidation de la paix dans le pays				
leure compréhension des besoins spécifiques.				

40%		Ceci se justifie par la prise en charge des frais de participation des jeunes femmes aux différentes sessions envisagées avec une possibilité d'engager une consultante pour accompagner le processus		6
40%		#####		4
40%		Coûts de participation des jeunes femmes aux sessions de dialogues (transport, DSA, ect...)		6

30%		Couts de participation des jeunes femmes aux sessions d'information, d'orientation et de plaidoyer (transport, DSA, ect...)		6
40%		Couts de participation des jeunes femmes du CNJ et des femmes/cadres du ministère en charge de la jeunesse aux différentes rencontres (transport, DSA, ect...)		4
\$ 71,000.00	\$ -			
e consolidation de la paix				

40%		Couts de participation des jeunes femmes aux sessions d'échnages intergénérationnels (transport, DSA, ect...)		6
100%		Activité exclusivement orientée en faveur des jeunes femmes (DSA, transport, primes de facilitation)		6
40%		Couts de participation des jeunes femmes aux sessions de plaidoyer/revision des PDL et PAI (transport, DSA, ect...)		6
40%		Couts de participation des jeunes femmes aux sessions de dialogues (transport, DSA, ect...)		6
30%		Prise en charge des honoraires/primes d'un spécialiste genre + production des messages spécifiques genre		6
30%		soutiens apportés aux initiatives d'entrepreneuriat social portées par les jeunes femmes membres des plateformes inclusives et du CNJ		6
\$ 128,500.00	\$ -			

nsolidation de la paix dans les documents de politiques et stratégies

30%		Prise en charge des honoraires/primes d'une specialiste genre		6
30%		Prise en charge des frais de tranport et DSA des cadres (femmes) de l'ONJ et d'autres structurtes lors de l'atelier d'élaboration de l'annuaire statistique		6
40%		Prise en charge des honoraires/primes d'une specialiste genre		6
\$ 27,500.00	\$ -			
40%		Parts de salaires dediése aux femmes en charge de l'équipe du projet		1 & 4
				2
				3

				7
30%		Honoraires, DSA et Transport des femmes (consultantes et équipe de projet)		5
30%		Honoraires, DSA et Transport des femmes (consultantes)		4
\$ 166,000.00	\$ -			

Tranche %
70%
30%
100%

Total des dépenses	\$	-
Taux d'exécution		